Atelier : Représentations linguistiques

Langues et prière à Kinshasa

Ntita Nyembwe

Introduction

Au Congo (R.D.C.) et dans les agglomérations urbaines socialement, les églises et les lieux de culte sont des cadres d'activités et de communications interactives intenses. Depuis le renouveau charismatique du début des années 80 à ce jour, le développement des activités dans les églises traditionnelles, la naissance des sectes et groupes de prière ainsi que la prolifération des églises et des lieux de prière sont des données sociologiques les plus caractéristiques de la communauté nationale.

Les pratiques linguistiques qui s'élaborent et s'imposent dans un contexte marqué par le plurilinguisme et le colinguisme justifie l'intérêt scientifique de l'étude que le Groupe des recherches Sociolinguistiques « GRESO » a entreprise avec le concours de l'AUPELF-UREF dans les églises et lieux de prière ainsi que dans les hôpitaux et centres de soins.

Lieux de parole par excellence, les églises et lieux de prière sont des cadres où la communication n'est pas indépendante des langues en présence, ils sont des révélateurs de la compétition des langues et partant de leur dynamisme.

La situation de coexistence entre le français, langue officielle et les langues endogènes dans notre pays est caractérisée par une répartition fonctionnelle qu'on croirait non conflictuelle. Mais l'étude des interactions verbales qui a été menée dans les églises et lieux de prière révèle une dynamique des langues que les fonctions sociales de celles-ci ne reflètent pas toujours.

L'objet de la présente contribution est de présenter les principaux résultats de cette recherche menée selon la méthodologie déjà éprouvée lors de l'étude sur les langues des marchés en Afrique (Calvet, 1992).

Je traiterai respectivement des points ci-après :
- rappel de la situation sociolinguistique;
- prière et renouveau charismatique;
- démarche méthodologique;
- résultats de l'enquête.

Rappel de la situation sociolinguistique

La situation sociolinguistique du Congo (R.D.C.) est descriptible en couches stratifiées à 4 niveaux :

– Le premier niveau est constitué par toutes les langues locales dont la fonction essentielle est celle d'identification et d'intégration aux groupes auxquels elles servent d'idiomes. Leur usage est limité à un territoire restreint ou au groupe de locuteurs se réclamant d'une origine commune. L'Atlas linguistique du Congo parle de 212 langues.

– Le deuxième niveau est celui des langues à fonction véhiculaire qui servent de moyens de communication entre locuteurs ayant des origines et parlers différents. On en dénombre une dizaine.

– Au troisième niveau se situent les 4 principales langues véhiculaires dites langues nationales que sont le lingala, le ciluba, le kiswahili et le kikongo.

– Enfin, le 4e niveau de stratification est celui de la langue officielle, le francais, qui se superpose à toutes les langues.

Les 4 langues nationales sont employées dans l'enseignement élémentaire comme véhicule et comme matière, dans l'administration, dans les médias écrits et audiovisuels.

Prière et renouveau charismatique

On assiste dans notre pays en général et à Kinshasa en particulier à l'amplification et à l'intensification de la prière. Depuis la fin des années 70, il y a rarement des manifestations qui se déroulent sans qu'on ait d'abord prié. En privé, la pratique de la Prière est encore plus importante qu'en public.

Le renouveau charismatique qui est à la base de ce phénomène se manifeste, à côté des Églises instituées (Catholique, Protestante, Kimbanguiste, Islamique), par l'apparition des Églises du réveil essentiellement protestantes, évangéliques et pentecôtistes d'origine exogène, des cultes néo-traditionnalistes ou syncrétiques, prophétiques ou messianiques d'origine locale[1] des Églises transnationales extrémistes et expansionnistes [2].

Ce renouveau charismatique utilise plusieurs moyens pour diffuser et répandre le message du salut mais les campagnes d'évangélisation sont les moyens privilégiés pour susciter des adhésions, opérer des miracles et propager la bonne nouvelle.

La prière qui est au centre de ce renouveau charismatique n'a pas d'autre fonction que de procurer le salut à celui qui croit. Ce salut n'est pas seulement spirituel mais aussi physique.

C'est ainsi que les séances de guérison ou de délivrance (principalement de la sorcellerie) et le prophétisme ou le messianisme sont des moments importants d'une séance de prière.

Les Églises et sectes religieuses ont donc mission de traiter l'infortune sous toutes ses formes par la prière et par l'entraide à travers les associations de solidarité.

Si la prière a pour fonction première de procurer le salut individuel et collectif, il existe des élus de Dieu dont la mission est de guider les autres enfants de Dieu dans la recherche du salut, ce sont les pasteurs ou prêtres. Une nouvelle race de pasteurs est née : ce sont des vrais leaders capables de mobiliser leurs fidèles; ils aiment parler et prêcher dans les langues internationales pour être traduits et interprétés lorsqu'ils délivrent le message biblique.

Une des caractéristiques de ce renouveau charismatique est la « culture du livre » sacré et principalement de la bible que chaque croyant fidèle est invité à posséder, à apprendre à lire et à connaître. C'est à ce niveau que la langue du livre sacré, la langue de l'évangélisation, de la prédication et de la prière intéresse la sociolinguistique.

Des études plus approfondies devraient permettre de dégager les motivations du renouveau religieux dans les grandes agglomérations africaines. Mais d'ores et déjà, on peut affirmer que la nécessité d'une guérison spirituelle et physique, la paupérisation générale due à la crise économique, la recherche de la paix intérieure et de la solidarité communautaire font de la prière la voie indiquée pour résoudre les problèmes de la vie.

Démarche méthodologique

Le Groupe de recherches sociolinguistiques du CELTA « GRESO »[3] a mené 2 types d'enquêtes dans les églises et lieux de prière dans la ville de Kinshasa : une enquête par questionnaire et une enquête par observation.

---

1. L'exemple type est l'église Peve ya Longo
2. On peut citer : L'Association pour l'Unification du Christianisme mondial ou le Tabernacle (W.-M. Branham); Full Gospel (Communauté Internationale des Hommes d'Affaires du Plein Évangile) qui a subdivisé la ville de Kinshasa en districts et chapitres.
3. Il s'agit de : Kiyombe, Kimanyanga, Kintandu, Kindibu, Kiboma, Kizombo.

Enquête par questionnaire.

Cette enquête visait à savoir en quelle langue l'enquêté prie lorsqu'il est seul, lorsqu'il est en famille ou quand il est à l'église. Elle visait aussi à savoir la langue que l'enquêté utilise pour s'adresser aux membres de sa communauté de prière lors du culte ou en dehors du culte.

L'enquête par questionnaire qui a été distribuée à 258 personnes âgées de 18 à 69 ans a été administrée de façon directe tantôt de façon indirecte.

L'administration est directe lorsque l'enquêté lui-même remplit le questionnaire et elle est indirecte lorsque l'enquêteur note les réponses du sujet enquêté.

C'est la qualité de l'enquêté qui détermine le mode de l'administration du questionnaire.

Enquête par observation

L'observation des interactions verbales dans les lieux de prière, lors du culte ou en dehors du culte a été faite à différentes occasions selon une procédure qu consistait à distinguer les types d'interlocuteurs d'une part et à identifier les thèmes de ces interactions d'autre part.

- Les interlocuteurs

Les interlocuteurs qui communiquent dans les lieux de prière sont identifiables par les rôles qu'ils jouent. On a distingué 3 types d'interlocuteurs :

– Le prêtre ou pasteur : c'est l'officiant ou l'animateur principal de la réunion de prière. Il est désigné par le symbole « P ».

– Le(s) collaborateur(s) du pasteur ou prêtre : ce sont tous les intervenants aux côtés du pasteur ou prêtre. Il s'agit des cocélébrants, animateurs, locuteurs, choristes, acolytes,... dans la mesure où ils prennent la parole durant l'instance de langage. Ils sont désignés par « C ».

– Les autres participants à la séance de prière sont les fidèles, membres de la communauté de prière ou les invités. Ils sont désignés par « F ».

Nous avons donc dégagés 6 types d'interactions verbales selon les interlocuteurs impliqués :

1) P-C3) P-F5) F-F

2) PP4) C-F6) C-C

Autant les interactions verbales durant le culte de prière sont ritualisées en ce sens que chaque interlocuteur sait ce qu'il doit dire, comment le dire, à quel moment le dire et en quelle langue le dire; autant les interactions sont libres en dehors du culte.

- Le thème ou sujet d'interaction

L'emploi des langues peut varier selon le thème. Ce dernier peut varier selon que les interactions verbales se déroulent durant le culte de prière ou en dehors du culte. C'est ainsi que nous avons distingué les thèmes ci-après :

1er Cas du culte de prière	**2e En dehors du culte**
– Appel	– Appel
– Chant	– Salutation
– Message	– Causerie
– Salutation	– Discussion
– Prédication	– Partage des paroles
– Témoignage	
– Lecture	
– Communiqué	

Résultats de l'enquête

Langues déclarées (Enquête par questionnaire).

Les données de l'enquête par questionnaire auprès d'une population de 258 sujets sont repris dans les tableaux n° 1, 2, 3 et 4 ci-dessous [4] :

Tableau 1.

	Langue du père	Langue de la mère	Langue maternelle	Total	%
Lingala	4	12	65	81	10,02
Français	1	1	5	7	0,86
Ciluba	26	23	16	65	8,04
Kikongo	8	5	10	23	2,84
Kiswahili	14	15	10	39	4,82
Parlers koongo	127	122	89	338	41,83
Autres langues	93	93	69	255	31,55
Total				808	

Tableau 2.

Autres langues parlées		
Lingala	160	27,38 %
Français	220	37,54 %
Ciluba	19	3,24 %
Kikongo	52	8,87 %
Kiswahili	50	8,53 %
Anglais	26	4,46 %
Portugais	16	2,73 %
Parlers Congo	24	4,09 %
Autres langues	19	3,24 %

Le brassage des populations et la coexistence des systèmes linguistiques différents sont des faits que les données du tableau n° 1 sur les langues du père, de la mère et la langue maternelle des sujets d'enquête révèlent. La lecture horizontale de ces données permet de confirmer une tendance déjà observée lors des enquêtes sur les marchés de Kinshasa (Nyembwe *et al*, 1992) selon laquelle les langues à fonction véhiculaire la lingala et le français principalement sont des langues maternelles ou premières des enquêtés alors qu'elles ne les sont pas pour les parents de ces derniers.

Ainsi le lingala, initialement déclaré langue de 4 pères et de 12 mères devient la langue maternelle de 65 sujets (soit 25,17 % des sujets enquêtés).

4. Certaines données ont posé des problèmes de récupération.

Il en est de même pour le français et le kikongo. En revanche, le ciluba, les parlers koongo et les autres langues locales connaissent une régression dans l'acquisition d'une génération à une autre : il y a peu d'enfants qui déclarent les utiliser par rapport aux parents qui les connaissent.

Les données du tableau n° 2 indiquent les autres langues parlées par les enquêtés. On constate que là aussi le français et le lingala sont les plus cités devant les autres langues véhiculaires, le kikongo, le kiswahili et le ciluba.

Tableau 3. Langues de prière

Langues de prière								
	Seul		**En famille**		**À l'église**		**Total**	
		%		%		%		%
Lingala	92	30,66	137	51,31	149	49,83	378	43,64
Français	153	51	73	27,34	100	33,49	326	37,64
Ciluba	9	3	11	4,11	2	0,66	22	2,54
Kikongo	16	4,33	16	5,33	10	3,34	42	4,84
Kiswahili	6	2	5	1,66	20	6,68	31	3,57
Anglais	4	1,33	4	1,33	3	1	11	4,27
Parlers koongo	15	5	15	5,61	14	4,68	44	5,08
Autres langues	5	1,6	6	2,24	1	0,33	12	
Total	300		267		299		866	

Ce tableau montre les principales langues de prière à Kinshasa : le lingala et le français déclarés par plus de 81 % d'enquêtés. Il est particulièrement intéressant de constater que l'emploi du lingala pour prier est davantage le fait du groupe (en famille ou à l'église) plutôt que de l'individu et inversement l'usage du français pour prier est plus le fait de l'individu seul que du groupe.

Tableau 4.

Langues utilisées						
	Lors de la prière		**En dehors de la prière**		**Total**	
		%		%		%
Lingala	125	57,33	101	49,75	226	53,68
Français	76	34,86	68	33,49	144	34,2
Ciluba	2	0,91	7	3,44	9	2,13
Kikongo	5	2,29	8	3,94	13	3,09
Kiswahili	4	1,83	7	3,44	11	2,61
Anglais	1	0,45	–	–	1	0,23
Parlers Koongo	5	0,29	7	3,44	12	2,85
Autres langues	–	–	5	2,46	5	
Total					421	

Les données du tableau n° 4 montrent également que si le nombre de ceux qui emploient le français lors de la prière est pratiquement le même que celui de ceux qui l'utilisent en dehors de la prière (34,86 % contre 33,49 %), il n'en est pas de même pour le lingala.

En effet, il y a plus de sujets qui déclarent recourir au lingala lors de la prière qu'il y en a qui le font en dehors de la prière. Ceci signifie que l'emploi du lingala est plus contraignant lors de la prière qu'en dehors de celle-ci.

Langues observées (enquête par observation).

Les résultats de l'enquête par observation sont présentés dans les tableaux n° 5,6,7 ci-après [5] :

Tableau 5. Langues par thèmes (lors du culte)

Langues par thèmes (lors du culte).										
	Message	**Salutation**	**Prédication**	**Prière**	**Chant**	**Témoignage**	**Lecture**	**Communiqué**	**Total**	**%**
Lingala	61	49	64	78	74	58	46	45	481	55,47
Français	31	25	29	28	34	13	35	20	215	24,79
Parlers Koongo	6	6	2	8	34	3	4	5	68	7,84
Kikongo	2	2					1	1	6	0,69
Ciluba	7	15	12	2	10	3		2	65	7,49
Kiswahili		5	2	2	4	1	1		15	1,73
Anglais	1	1	1	1	2	2	2		11	1,23
Portugais		1	1	1		1	3		6	0,69
Total	113	104	101	120	158	81	106	74	867	

Lorsqu'on rapproche les données du tableau n° 5 et celles du tableau n° 6, l'on constate qu'elle confirment les résultats de l'enquête par questionnaire en ce qui concerne l'emploi du lingala et du français lors des cultes de prière ou en dehors du culte (tableau n° 6) d'une part et d'autre par le fait que l'usage du lingala est plus prépondérant dans les cultes de prière qu'en dehors de ces cultes parce que d'autres langues sont utilisées couramment.

5. Certaines données ont posé des problèmes de récupération.

Tableau 6. Langues par thème (en dehors du culte)

	Salutation	Causerie	Partage Parole	Appel	Discussion	Total	%
Lingala	197	248	162	172	50	829	50,64
Français	111	110	44	34	13	312	19,05
Ciluba	62	76	21	17	2	478	10,87
Kikongo	10	23	5	6	2	46	2,81
Kiswahili	24	16	2	6		48	2,93
Anglais	1	2			1	4	0,24
Portugais	1	2		1		4	0,24
Parlers Koongo	67	65	14	39	1	186	11,36
Autres langues	20	10				30	1,83
Total	493	552	248	275	69	1637	

Tableau 7. Langues par types (d'interactions)

	P-C	P-P	P-F	C-F	F-F	Total	%
Lingala	109	160	289	226	526	1310	52,31
Français	94	190	71	72	100	527	21,04
Ciluba	25	32	41	30	115	243	9,70
Kikongo	6	5	6	8	27	52	2,07
Kiswahili	3	5	9	8	38	63	2,51
Anglais	6	7	2			15	0,59
Portugais	2	6	2			10	0,39
Parlers Koongo	28	20	44	58	104	254	10,14
Autres langues	2	4	2	2	20	30	1,19
Total	275	429	466	404	930	2504	

Sur les 2504 interactions verbales observées lors du culte de prière ou en dehors du culte, on constate la prédominance de l'usage du lingala.

Il apparaît évident que les relations de rôle sont déterminantes dans l'emploi des langues. En comparant les données entre les types, on constate ceci :

- Les fidèles entre eux se servent davantage du lingala que de toute autre langue;
- Les pasteurs emploient plus le français entre eux;
- Les pasteurs et les fidèles utilisent plus le lingala que les autres langues;
- Les pasteurs et leurs collaborateurs recourent autant au lingala qu'au français;
- Les collaborateurs des pasteurs et les fidèles emploient surtout le lingala.

Conclusion

L'aménagement linguistique dans l'espace francophone du sud nécessite la connaissance aussi exacte que possible des situations de terrain. Ces dernières ont souvent fait l'objet de descriptions générales qui cachent la réalité de la compétition entre les langues dans des situations de communication où les locuteurs utilisent les langues non seulement comme moyen de communication mais aussi comme moyen d'action et d'identification socioculturelle.

L'enquête menée par le GRESO dans les églises et lieux de prière a montré que si le lingala, langue de la capitale du Congo (R.D.C.) est aussi la langue principale de la prière, il n'est pas la seule langue dominante dans ce domaine; il y a aussi la langue française qui est prépondérante.

Cette prépondérance du français est plus manifeste pour la lecture du livre sacré en général et de la Bible en particulier. De même la langue française est prépondérante pour la prédication et le partage de la Parole de Dieu. À cause de cette utilisation du français par les pasteurs, la traduction et l'interprétariat sont des pratiques de plus en plus fréquentes dans les assemblées de prière.

La diffusion de la langue française par la lecture de la bible et l'exercice de la traduction et de l'interprétariat sont des voies nouvelles à exploiter pour l'appropriation et l'acquisition d'une certaine compétence en français. La culture du livre biblique en français qui gagne de plus en plus de terrain est une des données fondamentales pour une stratégie de diffusion et d'apprentissage du français.

Bibliographie

CALVET, L.-J. (1992), *Les langues des marchés en Afrique*, Didier Érudition, A.C.C.T. CIRELFA, Paris, coll. Langues et développement.

CHAUDENSON, R. (1991), *La francophonie : représentation, réalités perspectives*, Didier Érudition, A.C.CT. CIRELFA, Paris, coll. Langues et développement.

DORRIER-APPRIL, E. (1996), Les enjeux socio-politiques du foisonnement religieux à Brazzaville, in *Politique Africaine*, 64, Karthala, Paris, 129-135.

DUMESTRE G. , *Stratégie communicative au Mali : Langues régionales bambara français,* Didier Érudition-A.C.C.T., Paris, coll. Langues et développement.

DUMONT, P. (1986), *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?* L'Harmattan, Paris.

GRULENAIS, M.-E., MOLLANDA, F., MBAMBI, TONDO, J. (1995), Messies, fétiches et luttes de pouvoirs entre les grands hommes du Congo démocratique, in *Cahiers d'Études Africaines*, 137, XXXV1, 163-193.

NYEMBWE, N. *et al* (1992), Les langues du marché à Kinshasa, in Calvet, L.-J., *Les langues des marchés en Afrique*, Didier Érudition.

NYEMBWE N., MATANGILA, I. (1998), Le francais et les langues locales au Zaire, in *Dialogues et Cultures,* 37, FIPF, Québec, 257-263.

Atelier : Aménagement et politique linguistiques dans les pays arabophones

Rapport de synthèse : La coexistence des langues dans l'espace francophone

Dalila Morsly

Les six communications que j'ai reçues s'intéressent à trois pays du Maghreb : la Mauritanie, le Maroc et l'Algérie qui tous trois ont connu, pour ce qui est de leur histoire récente, deux expériences d'aménagement : la francisation du temps de la colonisation et l'arabisation avec l'indépendance ou la fin du protectorat. Elles proposent donc une réflexion sur l'impact que peuvent avoir ces expériences d'aménagement linguistique sur le statut institutionnel des langues, le français et l'arabe en particulier, sur les usages linguistiques et les stratégies des locuteurs.

La question des effets de l'aménagement linguistique sur le statut des langues est surtout abordée par les deux communications de A. Queffelec et S.O. Diagana qui toutes deux nous parlent de la Mauritanie. A. Queffelec et S.O. Diagana commencent par décrire le contexte géographique et ethnolinguistique de la Mauritanie caractérisé par une rivalité entre deux communautés : les Négro-africains et les Maures d'origine arabo-berbère. Au plan linguistique, la Mauritanie connaît une importante diversité linguistique : aux langues vernaculaires comme le hassaniya, le poular, le soninké, le wolof, le bambara s'ajoutent deux langues qui se disputent les champs institutionnels : l'arabe et le français.

A. Queffelec montre, en retraçant les différentes étapes du processus comment une subtile politique d'arabisation a vu progressivement le corpus des usages linguistiques se rapprocher d'un statut unilingue aboutissant à l'instauration de l'arabe comme seule langue officielle et suscitant de graves conflits socio-ethniques. S.O. Diagana arrive aux mêmes conclusions en insistant sur le fait que la Mauritanie a mis en œuvre deux formes de coexistence entre les langues : une coexistence « pacifique » ou concurrence « loyale » qui caractériserait la cohabitation entre les différentes langues vernaculaires qui selon, S.O. Diagana, ne font pas l'objet de conflit, les locuteurs associant de façon pacifique « les langues avec les lieux où elles sont usitées majoritairement »; une coexistence « déloyale » ou conflictuelle conséquence de l'interventionnisme linguistique mené à la fois par l'état qui favorise l'arabe au détriment des autres langues du pays et un certain nombre de groupes ethniques antagoniques qui vont travailler à la promotion ou du français, ou de l'arabe ou des langues négro-africaines.

L'intérêt de ces deux communications est de décrire un projet d'uniformisation linguistique; de montrer comment celui-ci se réalise par l'intermédiaire de relais sociaux, ici les différentes communautés qui s'érigent, ensuite, en défenseurs de telle langue plutôt que de telle autre; d'amener à réfléchir une fois de plus sur les termes utilisés pour désigner le statut des différentes langues. La promotion de l'arabe ici se dit par l'abandon progressif des termes langue nationale pour ceux de langue officielle, contrairement au cas de l'Algérie, par exemple. Relativisme des désignations, certes, mais qui n'est pas sans signification idéologique ou culturelle.

La politique linguistique menée en Algérie rappelle à bien des égards celle de la Mauritanie. L'arabisation mise en route au moment de l'indépendance a conduit à la minoration des langues maternelles et au recul de la langue française. Quelle est l'étendue de ce recul? Comment évaluer l'efficacité de l'arabisation en Algérie? Telles sont les questions posées par J. Billiez et L. Cadi dans leur communication.

Partant du constat que l'écrit est « le lieu privilégié d'une politique linguistique » et « le meilleur poste d'observation pour apprécier l'efficacité d'une politique linguistique », elles se proposent, pour juger de la politique d'arabisation en Algérie, d'évaluer les usages écrits du français et de l'arabe dans différentes situations, l'hypothèse étant que « les pratiques lecture-écriture en français se maintiennent voire se développent au détriment de l'arabe ».

Les usages écrits dans l'une et l'autre langues sont observés à partir de documents relevant de secteurs de la vie publique : inscriptions urbaines, documents administratifs, publications, médias... L'analyse de ces situations conduit les auteurs de cet article à conclure que l'arabisation est un échec puisque la majorité des productions écrites reste en faveur du français. Cet échec s'expliquerait par des raisons d'ordre méthodologique et pragmatique, par des raisons linguistiques (diglossie et variation linguistique non prises en considération), des raisons symboliques...

L'efficacité d'une politique linguistique peut aussi être contrecarrée par les locuteurs eux-mêmes qui développent des stratégies qu'on pourrait qualifier de stratégies de résistance. Les locuteurs peuvent opposer à la politique linguistique étatique des politiques linguistiques individuelles comme nous le montre D. Caubet dans sa communication.

D. Caubet s'intéresse aux locuteurs marocains qui, contrairement à « la majorité des Marocains qui n'a qu'un accès limité au français », ont une « compétence native en français ». Ce sont des locuteurs qui ont un parcours d'études en français et qui appartiennent à certains milieux intellectuels ou d'affaires. On peut les considérer comme des bilingues profonds dont le comportement linguistique se caractérise soit par la séparation des codes : français/arabe marocain, soit par l'alternance. D. Caubet avance, non sans prudence, le chiffre de 10 à 20 % de Marocains qui pourraient détenir cette compétence native en français. L'acquisition de cette compétence serait le résultat d'une politique linguistique individuelle adoptée par ces familles, aisées pour la plupart et qui optent pour la langue française plutôt que pour la langue arabe comme langue de formation et d'étude. S'appuyant sur une enquête réalisée en 1997 par l'Économiste (journal marocain) par laquelle on apprend que pour 94,2 % des Marocains le français vient en tête des langues utiles, que 52 % souhaitent que le français soit langue d'enseignement pour certaines matières et qu'un un bon nombre d'entre eux est favorable à l'introduction du français dès la première année du primaire, D. Caubet en déduit que l'enseignement public tel que organisé actuellement au Maroc ne répond pas aux aspirations des Marocains. Ceci explique que les familles qui en ont les moyens choisissent de scolariser leurs enfants dans les circuits parallèles : mission française, alliance israélite, école américaine, écoles privées. On peut parler de politiques linguistiques individuelles qui permettent d'échapper à l'école publique et creusent le fossé entre les différentes couches sociales. Illettrisme et analphabétisme restent le lot des familles défavorisées.

L'autre communication qui travaille à rendre compte d'un aspect de la planification linguistique sur les pratiques langagières est celle de M. El Himer qui se propose de rendre compte du comportement linguistique de locuteurs « slaouis de souche ». M. El Himer essaie de répondre aux trois questions suivantes :

- qu'est-ce qui motive l'intervention du français dans l'arabe des Slaouis ?
- quelles sont les attitudes et représentations des Slaouis à l'égard de la langue française ?
- quel est l'impact du mélange des codes sur les langues utilisées ?

Son hypothèse est la suivante : le prestige du parler slaoui traditionnel s'est émoussé du fait de la pénétration à Salé d'autres variétés d'arabe marocain (apport de populations rurales). Dans ce cadre, le mélange des codes (M.C.) serait, pour les Slaouis de souche qui appartiennent à des catégories sociales favorisées, ce sont les seuls à recourir au MG, une façon de regagner du prestige.

Les Slaouis recourent au M.C. par nécessité : les termes techniques ou scientifiques leur manquant en arabe ; pour des raisons sémantiques : le terme français leur paraît plus approprié que son équivalent arabe ; surtout, pour des raisons symboliques : la perception du français comme langue prestigieuse déterminerait des attitudes positives à l'égard de cette langue. Le

français véhiculerait « certaines valeurs citadines » dans lesquelles les Slaouis se reconnaîtraient. Dans ce contexte, le M.C. permet au Slaoui de « jouer le rôle du moderniste, de l'instruit et du connaisseur », ajoute M. El Himer, qui précise aussi que 62 % des Slaouis sont favorables à l'emploi du français contre 35 % chez les non Slaouis. Les Slaouis gagneraient donc par le français et plus exactement par le M.C. le prestige qu'ils perdent par leur arabe. M. El Himer note, cependant, ce qui mériterait sans doute une enquête complémentaire, une attitude différente chez les jeunes et les personnes âgées qui ne semblent pas sensibles à ce prestige.

Dans la communication de S. Aït Taleb et C. Souaki, il est question d'aménagement terminologique envisagé dans un secteur bien précis : l'administration publique.

Les auteurs entreprennent de « définir le degré d'implantation des termes techniques de langue arabe et d'examiner l'impact des variables sociales sur le comportement terminologique des fonctionnaires » à partir de la proposition suivante : le programme d'aménagement linguistique n'a pas entraîné de « modification du comportement linguistique vers l'arabe », en faveur de l'arabe. Il aurait, en outre, engendré « un bilinguisme mal maîtrisé qui donne la prépondérance au français ».

Après un détour théorique visant à définir le statut de la terminologie au sein de la linguistique et le concept d'implantation utilisé ici pour désigner « l'intervention sur le corpus », après un rappel historique retraçant la mise en place de l'arabisation dans l'administration, S. Aït Taleb et C. Souaki font état de l'enquête qu'ils ont conduite pour évaluer l'introduction de la terminologie dans l'administration ou plus exactement la maîtrise de cette terminologie par les usagers. La méthode a consisté à proposer des définitions de notions et à demander aux informateurs de trouver le terme arabe et ou français correspondant. Vingt termes ont été ainsi testés.

Les résultats montrent que la maîtrise de la terminologie en arabe comme en français est dans l'ensemble faible. Cependant, le pourcentage des termes français utilisés est plus important qu'en arabe. Le choix exclusif de l'arabe est peu attesté. Les facteurs extralinguistiques (âge, sexe, niveau de scolarité, langue de formation, statut professionnel...) n'influent que faiblement sur le comportement terminologique du personnel administratif en situation de travail.

En conclusion, on remarquera que les pays arabophones représentés dans cet atelier sont uniquement des pays maghrébins donc plurilingues. Par ailleurs, dans ces pays l'arabisation est en cours d'expérimentation et d'aménagement.

Les différentes communications montrent que le type d'aménagement mis en place dans ces pays : aménagement optant pour l'uniformisation linguistique, sans consultation des populations concernées, sans réflexion sur les besoins langagiers et les besoins symboliques des locuteurs, conduit inévitablement au conflit, entretient le conflit. Elles montrent aussi que les représentations linguistiques « favorables » ou « positives » ne concernent pas l'arabe, mais, paradoxalement le français. D'où les résistances latentes ou implicites qui se manifestent par :

- le maintien du français dans les inscriptions publiques urbaines;
- le peu d'empressement à adopter la terminologie administrative arabe; la mise en place de stratégies individuelles pour échapper à l'arabisation totale;
- le recours au mélange des codes comme marqueur de prestige.

Tous ces éléments constituent-ils des facteurs permettant véritablement d'évaluer l'efficacité de l'arabisation et d'affirmer que l'arabisation au Maghreb est un échec ? Les enquêtes proposées restent des enquêtes partielles et parcellaires. Il conviendrait de les élargir. Une enquête à plus grande échelle et qui serait menée au niveau de l'ensemble des pays maghrébins reste à faire.

Atelier : Aménagement et politique linguistiques dans les pays arabophones

Le français écrit dans l'espace public algérien : un développement paradoxal

Jacqueline Billiez – Latifa Kadi

Au cours des trente années qui viennent de s'écouler, les « planifiés » (Calvet, 1987 : 244) algériens ont vécu une politique linguistique visant à réduire les aires d'emploi publiques de la langue écrite rivale de l'arabe, le français.

Si les travaux sociolinguistiques ont jusqu'ici bien démontré une certaine « cohabitation » des langues[1] dans les pratiques langagières orales les moins planifiables, ils ont moins souvent fait porter leurs regards sur les pratiques langagières écrites ordinaires (hormis les situations d'apprentissage linguistique que nous laisserons ici volontairement de côté). Or, c'est à l'écrit dans ses emplois publics surtout que la compétition entre l'arabe et le français est la plus vive, et que les locuteurs se trouvent le plus contraints dans leurs choix de langues. C'est, en effet, le lieu privilégié d'application d'une politique linguistique et, partant, le meilleur poste d'observation pour en apprécier l'efficacité. Méthodologiquement, les emplois écrits se laissent également mieux saisir par une approche macro-sociolinguistique; lorsqu'il s'agit du moins, comme nous proposons de le faire, d'observer uniquement les imprimés ou formulaires délivrés aux usagers, ou inscriptions et affichages qui sont donnés à lire. L'usage qu'en font les lecteurs scripteurs pourrait faire l'objet d'autres observations et livrerait encore d'autres résultats.

Dans cette contribution, nous souhaitons rendre compte de l'évolution paradoxale des emplois de ces deux langues dans des situations de communication écrites variées. Alors que les textes de lois évoluent vers des discours réglementaires de plus en plus exigeants pour favoriser et imposer l'emploi exclusif de l'arabe, et ce malgré le développement de cette langue, nous avons posé comme hypothèse que, à la veille de l'application de la loi sur la généralisation de la langue arabe (juillet 1998), les divers documents proposés aux usagers algériens autorisaient encore l'usage des deux langues.

Pour évaluer la mise en œuvre de cette politique linguistique de « monolinguisme » (c'est-à-dire officialisation d'une seule langue, l'arabe), nous avons alors passé au crible les usages des langues dans des domaines publics écrits, rejoignant ainsi, tout en les élargissant, les suggestions de J.A. Laponce (cité par Leclerc, 1986 : 172-173), qui propose neuf critères permettant de mesurer le degré d'application d'une politique linguistique ayant officialisé au moins deux langues, ce qu'il nomme le « bilinguisme des États ».

Nos observables se sont donc composés de documents divers relevant de plusieurs secteurs de la vie publique, tels que les assurances, les banques, la justice, les télécommunications, l'état civil, la santé, l'édition, la presse, les inscriptions publiques, etc.

1. C'est-à-dire les différentes variétés de l'arabe, du berbère et du français.

La politique linguistique : le « bilinguisme interdit »[2]

Tout un arsenal de textes réglementaires plus ou moins coercitifs vise depuis 1967 (soit cinq années après l'indépendance) à changer le visage linguistique de l'Algérie au profit de la seule langue arabe. En dehors du cadre éducatif, la politique d'arabisation a connu comme corollaire celle d'exclusion ou d'interdiction du français. Tous les textes ont cherché à ce que s'opère un processus de substitution linguistique, quel que soit le secteur, quel que soit le niveau. L'arabisation de la justice dès 1967, en est la première manifestation concrète (ouverture à l'université, à la même époque, d'une branche arabophone en sciences juridiques).

En 1968, la fonction publique est « invitée » par une ordonnance à se convertir à l'arabe. De nombreux textes suivent, tous plus incitatifs les uns que les autres. Pourtant, entre 1978 et 1980, une « halte » est observée. M. Lacheraf, alors ministre de l'Éducation nationale, répondait aux tenants d'une arabisation immédiate et totale que « l'arabisation se fera, mais pas dans l'optique des revanchards et des médiocres ».

M. Lacheraf sera vite écarté et le processus des décisions relancé dès les années 80 :

– arabisation de la première année des sciences sociales, juridiques et administratives, politiques et de l'information économique;

– arabisation de l'environnement du moins dans les textes en 1981 par le décret n° 8136 du 14 mars;

– création d'une Académie algérienne de la langue arabe en 1986. L'encouragement et la promotion de la langue arabe se poursuivent en 1989 avec l'institution du prix « H. Boumedienne pour la promotion de la création en langue nationale ».

En 1991, l'édifice législatif est parachevé avec la parution de la loi n° 9105 du 16 janvier « portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe ». La présente loi stipule même dans son 1er article la protection de la langue arabe, il y est alors fait appel aux slogans rassembleurs de la période de l'indépendance.

« Art 2 : La langue arabe est une composante de la personnalité nationale authentique et une constante de la nation. Son usage traduit un aspect de souveraineté. Son utilisation est d'ordre public ».

Les termes de la loi ont de toute évidence un caractère très peu permissif puisqu'il y est fait mention d'obligation et d'interdiction.

« Art 4 : Les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations, quelle que soit leur nature, sont tenues d'utiliser la seule langue arabe dans l'ensemble de leurs activités telles que la communication, la rédaction administrative, financière, technique et artistique. L'utilisation de toute langue étrangère dans les délibérations et débats des réunions officielles est interdite ».

L'emploi des langues étrangères, pour ne pas dire la langue française, revêt un caractère tout à fait exceptionnel dans la loi. Le français n'apparaît même pas en tant que langue qui pourrait avoir la moindre légitimité sur le territoire. La nommer serait déjà admettre son existence et lui conférer un statut spécifique par rapport aux autres langues étrangères. Elle est ainsi en quelque sorte banalisée sous le vocable général « langues étrangères ». Une autre modalité de l'euphémisme.

« Art 21 : Sont imprimés en langue arabe et en plusieurs langues étrangères et à condition que la langue arabe soit mise en évidence, les documents, imprimés, emballages et boîtes comportant des indications techniques, modes d'emploi, composantes, concernant notamment : les produits pharmaceutiques, les produits chimiques, les produits dangereux, les appareils de sauvetage et de lutte contre les incendies et les calamités ».

En 1992, considérant que les conditions ne sont pas réunies pour l'application de cette loi, le Haut Comité D'État présidé par A. Kafi, décide par décret législatif (n° 9202 du 4 juillet), la prorogation du délai maximum fixé par l'article 36 de la loi n° 9105 du 16 janvier 1991 soit le

2. Nous empruntons l'expression à M. Laparra (1990).

5 juillet 1992. Il prend soin cependant dans un décret présidentiel n° 92203 du 4 juillet 1992 de souligner le caractère irréversible de l'entreprise d'arabisation. Il faut aussi ôter toute velléité aux partisans d'un bilinguisme.

« Art 1 : La généralisation de l'utilisation de la langue arabe, comme langue nationale et officielle, dans toutes les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations quelle que soit leur nature, est un principe fondamental irréversible ».

En 1996, une ordonnance modifie et complète la Loi « portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe » et fixe la date butoir du 5 juillet. Les termes de l'ordonnance ne sont plus seulement contraignants, ils deviennent menaçants puisque les contrevenants se verraient sévèrement punis d'amendes.

Malgré cette politique linguistique visant à imposer l'usage d'une langue unique, nous pouvons, à l'aide des critères concernant l'écrit énoncés par J. Laponce, établir que, plus de trente après l'indépendance de l'Algérie, la planification linguistique engagée telle que nous l'avons observée traduit en fait une politique linguistique d'état qui aurait officialisé deux langues.

La planification linguistique : de la « résistivité » du bilinguisme au dialinguisme

L'observation de l'emploi des langues dans différents secteurs de la vie publique nous a révélé qu'elle demeurait encore largement empreinte de langue française, hormis le domaine de la justice. Ce dernier en effet fonctionne, à l'écrit, exclusivement en langue arabe, pour plusieurs raisons :

- c'est le premier secteur de l'enseignement à avoir été arabisé (*cf.* plus haut);
- c'est aussi le lieu symbolique de l'application des lois[3] et de la souveraineté de l'état.

Tous les autres domaines observés renvoient une image de moins en moins unilingue en arabe, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'état, maître d'œuvre de la politique linguistique choisie, jusqu'à s'inverser en faveur de la langue française dans certains usages d'instances privées (entreprises, commerces, etc.). Entre ces deux pôles extrêmes, nous allons mettre en évidence l'existence de toute une gamme variée d'écrits bilingues, qu'il s'agisse de documents imprimés ou de l'affichage.

Les documents imprimés

Les documents officiels tels que les passeports et les permis de conduire présentent en même temps les deux langues, ce que R. Porquier appelle « textes dialingues » (Porquier, 1998). Il est à noter que les rubriques du passeport sont rédigées en trois langues, dans l'ordre : arabe, anglais et français. Elles sont en revanche complétées par les autorités en deux langues, l'arabe et le français.

Les timbres fiscaux sont imprimés dans la seule langue arabe alors que les timbres postes arborent les deux langues.

La monnaie quant à elle (billets ou pièces) ne donne plus à lire que de l'arabe.

Les administrations publiques[4], à l'exception de l'état civil, se prêtent à l'emploi des deux langues selon la modalité, « dialingue » (c'est-à-dire un même texte, plus ou moins long, reproduit sur un même espace dans au moins deux langues) : c'est le cas des télécommunica-

3. Bien que le premier effet paradoxal de la promulgation de la loi « portant généralisation de la langue arabe » soit d'avoir été elle-même rédigée en « langue étrangère » (pour ne pas la nommer, la langue française).

4. Le recueil des différents documents imprimés a été effectué dans une seule wilaya, celle d'Annaba. S'agissant d'administrations publiques, il y a peu de chances que de grands écarts apparaissent d'une ville à l'autre. D'une région à une autre (Nord-sud, par exemple), les situations peuvent toutefois présenter quelques différences.

tions dans leurs différents formulaires (télégrammes, notes de redevances téléphoniques, mandats, annuaires téléphoniques), des assurances (contrats, déclarations d'accidents, rapports d'expertise,...), du secteur bancaire (chéquiers).

En revanche ces instances étatiques n'usent plus que de la seule langue française pour leurs documents comptables (avis et ordres de versement, ordres de remboursement, relevés de comptes).

Cet état de fait peut aussi être constaté dans le secteur relevant de la santé, avec cependant une présence plus importante du français. En effet, les ordonnanciers et fiches d'admission par exemple affichent des impressions dialingues, alors que les certificats médicaux, d'arrêt de travail, les résultats d'examens, les comptes-rendus opératoires, les rapports d'expertise, etc. ne sont imprimés et rédigés qu'en français.

Cette prévalence du français dans le secteur médical et paramédical s'explique en partie par le fait que les différentes catégories professionnelles (médecins, pharmaciens, techniciens de la santé) reçoivent toujours leur formation dans la seule langue française.

On vérifie alors que les fonctions les plus techniques sont assurées par la langue française uniquement.

L'édition

Depuis sa création et jusqu'en Juillet 1997, l'O.P.U (Office des Presses Universitaires), office public, a édité 1398 titres en arabe et 1697 en « langue étrangère » (français). Le premier constat qui s'impose est que sur une période de 22 années, le nombre de titres en français est le plus élevé. Pour la période considérée, le pourcentage des titres parus en arabe est donc de 45 %.

Étant donné que les sciences sociales représentent 55 % de l'ensemble des titres laissant aux sciences exactes et technologiques la proportion de 34 %, et aux sciences biologiques et médicales celle de 11 %, pour lesquelles il y a tout lieu de penser que leurs titres sont édités en français il est patent qu'une partie au moins des publications dans le domaine des sciences sociales exploite également le français. Même s'il apparaît que le nombre de titres parus en arabe a fortement augmenté à partir des années suivant l'arabisation des sciences sociales effectuée dès 1981, il n'en demeure pas moins que les publications en « langue étrangère »[5]ne s'en trouvent pas pour autant réduites.

Concernant la presse écrite et sans préjuger des habitudes de lecture [6] des Algériens qui sont d'ailleurs peu connues les titres et les taux de tirage indiquent que, au quatrième trimestre 1997, c'est le quotidien *El Khabar*, journal indépendant en langue arabe, qui tire le plus grand nombre d'exemplaires par jour, soit 187 011 exemplaires. Un classement des autres titres donne à constater que, de la seconde position à la dixième, on retrouve des quotidiens francophones dont le tirage oscille entre 157 700 *(Liberté)*, 76 850 *(El Watan)* et 18 274 *(El Moudjahid)*, la presse indépendante étant plus « consommée » que la presse d'état. Par ailleurs, un état récapitulatif de toute la presse existante révèle pour l'année 1997, une consommation de 47 % pour la presse francophone (toutes périodicités confondues) et de 44 % pour celle, arabophone.

En somme, le domaine de l'édition est encore dans une large mesure d'expression française.

L'affichage

Sous ce terme générique, nous rassemblons à la fois des documents affichés à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments (notices d'emploi, notes de service destinées au public,...), et des

5. Le singulier utilisé dans le tableau délivré, à notre demande, par les services de l'OPU, est à ce titre révélateur.

6. Lesquelles sont en grande partie déterminées par la langue dans laquelle les lecteurs ont été alphabétisés.

inscriptions diverses, peintes, gravées ou lumineuses telles que les enseignes de commerce, les panneaux de signalisation routière, les placards publicitaires...

Contrairement aux imprimés en majorité « dialingues » (*cf.* supra), les documents observés dans les lieux publics, offrent à la lecture des textes, soit en français, soit en arabe, soit les deux, selon l'administration ou le service concernés. Cette variabilité peut s'expliquer par la multiplicité des domaines et des informations contenues dans ces documents, par une plus grande liberté que les responsables s'octroient selon leur répertoire verbal, et enfin, par les effets attendus chez les destinataires.

S'agissant des inscriptions, la difficulté de généraliser les résultats de l'observation tient à l'extrême diversité des choix opérés, qu'il s'agisse d'inscriptions publiques ou privées.

Les enseignes, les panneaux publicitaires laissent dans un relatif « désordre » les deux langues se côtoyer voire se mêler selon des modalités non conformes aux dispositions réglementaires exprimées dans l'article 20 de la Loi.

« Sous réserve d'une transcription esthétique et d'une expression correcte, les enseignes, les panneaux, les slogans, les symboles, les panneaux publicitaires ainsi que toute inscription lumineuse, sculptée ou gravée indiquant un établissement, un organisme, une entreprise ou un local et/ou mentionnant l'activité qui s'y exerce, sont exprimés dans la seule langue arabe. Il peut être fait usage de langues étrangères parallèlement à la langue arabe dans les centres touristiques classés. »

La langue arabe est loin d'être la seule langue utilisée. Le français est partout présent : sur les plaques indiquant les professions ou raisons sociales (cabinets d'experts, avocats, médecins...), les panneaux indicateurs (ex : « Respectez la pelouse, merci. »; « Les Plages »), les encarts publicitaires (« Vous pouvez leur faire confiance, ils sont nés chez nous » publicité pour les produits électroménagers made in Algéria) et les enseignes de commerce (« Le Calumet », « Restaurant El Hana », « Hôtel Rym El Djamil », établissement touristique classé). Une analyse un peu plus détaillée de ces derniers exemples révèle que l'alphabet latin est employé pour transcrire des mots arabes, et que l'inscription parallèle en caractères arabes n'est mise en évidence ni dans son ordre d'apparition, ni dans son format d'écriture.

Dans le foisonnement des écrits publics, on découvre également des scriptions parfois fautives (« Vente de pièces des tachés », « Bien Venus ») qui s'interprètent ici paradoxalement, comme des marques d'appropriation de la langue française, en production comme en réception.

En dépit de la Loi, cette liberté que s'octroient les « inscripteurs » favorise la présence accrue du français dans l'espace public algérien.

Conclusion

Selon les résultats de nos observations, des scriptions privées affichées à celles plus contrôlées, la langue française se promène publiquement soit toute seule, soit accompagnée, soit encore « en doublure » de la langue arabe.

Cette situation amène à conclure, que l'interdiction du bilinguisme écrit français arabe et *a fortiori* de l'unilinguisme français, a produit, majoritairement et au mieux, un dialinguisme arabe-français, c'est-à-dire une exposition simultanée des deux langues dans un espace circonscrit, et pour des contenus identiques.

Bibliographie

CALVET, L.-J. (1987), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Payot.

LAPARRA, M. (1990), Questions sur le bilinguisme des enfants issus de l'immigration, in *Migrants-Formation*, 83, 40-53.

LAPONCE, J.-A. (1984), *Langue et territoire*, Québec, Presses de l'université Laval, CIRB.
LECLERC, J. (1986), *Langue et société*, Mondia, Québec.
PORQUIER, R. (1998), Quand les langues se jouxtent. Les textes dialingues, in Billiez J. (éd), *De la didactique des langues à la didactique du plurilinguisme. Hommage à Louise Dabène.*

Atelier : Aménagement et politique linguistiques dans les pays arabophones

Politiques linguistiques individuelles au Maroc : arabe marocain, arabe standard, français, anglais, coexistence pacifique ?

Dominique Caubet

Il n'est pas question ici d'aborder directement la question des politiques linguistiques des pays, sujet très délicat qui touche à l'identité politique, idéologique et personnelle, et qui relève de la politique nationale et internationale. J'essaierai par contre de montrer comment, dans la pratique des communautés arabophones du Maroc (celles dont l'arabe marocain est la langue maternelle ou langue du quotidien), les individus jouent (ou essayent de jouer) avec les langues qu'ils ont à leur disposition. Tout dépend, bien sûr, des milieux et des langues auxquelles ils ont été confrontés, passivement ou activement, selon leur parcours éducatif et familial.

L'arabe marocain : langue première

Puisqu'on parle ici des milieux arabophones, la langue que tous possèdent est l'arabe marocain, langue maternelle (ou seconde pour les berbérophones bilingues); cette langue est la langue du quotidien, celle de la famille, des parents, des frères et sœurs, et des grands-parents; mais également la langue de la rue, des commerces, des échanges; c'est la seule langue qui est partagée par tous les Marocains arabophones, dont seuls sont exclus les berbérophones monolingues (Boukous, 1995 : 91)[1]. L'arabe marocain a également un niveau littéraire, langue de la poésie, du melhoun, des proverbes, de la chanson et d'un certain théâtre.

La langue familiale, c'est d'abord l'arabe marocain, mais dans certains milieux, les parents francophones introduisent le français très tôt à la maison, et ceci dans deux cas :

- soit parce qu'entre eux, ils utilisent naturellement le français (et souvent, le codeswitching arabe marocain-français), le français étant pour eux la langue de culture et d'étude;
- soit par une politique volontariste qui consiste à parler français à l'enfant pour augmenter ses capacités linguistiques dès la plus petite enfance.

Certains collègues anglicistes (et francophones) introduisent volontairement, et souvent de façon peu naturelle[2], l'anglais en plus; l'enfant grandit donc dans un milieu trilingue dès la naissance : arabe marocain, français, anglais.

1. Le nombre de berbérophones monolingues n'est pas bien connu; on parle souvent de 10 % (estimation minimaliste); A. Boukous, parle de 70 à 80 % de Marocains pratiquant l'arabe marocain; on en déduit 20 à 30 % de berbérophones monolingues. Une grande proportion des berbérophones marocains parlent également l'arabe marocain; ce phénomène est accentué par l'urbanisation où les contacts avec l'arabe marocain sont encore plus précoces; non seulement l'arabe marocain permet de communiquer avec les arabophones, mais aussi avec les berbérophones qui parlent une autre variété de berbère. En effet, il y a trois grandes variétés de berbère au Maroc : tarifit, tamazight et tachelhit, et l'intercompréhension est très difficile.

2. En particulier, lorsqu'il s'agit de couples marocains; la situation est tout à fait différente s'il s'agit de couples mixtes où l'un des parents est anglophone.

Les autres langues en présence

Outre l'arabe marocain, qui est langue première (sauf politique linguistique individuelle spécifique), les langues en question sont l'arabe standard et le français. Dans une analyse sociolinguistique fine, on se gardera d'utiliser « arabe » sans adjectif; en effet, l'arabe marocain, en tant que langue maternelle, au même titre que l'arabe algérien, tunisien ou autre, est une langue acquise de façon naturelle dès la naissance, alors que l'arabe standard (ou classique) n'est la langue maternelle de personne et ne s'acquiert que lors d'un apprentissage de type scolaire.

L'arabe standard est introduit à l'école ou, plus précocement dans les milieux populaires, à l'école coranique, le msid. À la télévision nationale, les dessins animés (japonais ou américains) sont doublés en arabe standard avec un fort accent oriental; sur la parabole, selon les milieux, on peut trouver des émissions enfantines en français, ou sur les chaînes arabes privées, en arabe standard. C'est une politique délibérée de la télévision officielle que de confronter l'enfant à cette forme d'arabe qui demande une acquisition longue en milieu scolaire. La télévision recrée des situations vécues dans la journée à l'école. Jusqu'à maintenant à ma connaissance, aucune étude n'a été faite sur les conséquences de cette confrontation précoce sur les enfants.

Dans les situations formelles, on constate en général que les gens mélangent arabe marocain et arabe standard, dans un autre type de codeswitching; A. Youssi l'appelle « arabe médian » ou « arabe marocain moderne » (Youssi, 1992). À la télévision (ou dans des discussions intellectuelles où l'on n'a pas recours au français), parce qu'on a pour consigne de « parler arabe », ou parce que la personne d'en face n'est pas francophone, ce mélange s'observe à longueur d'émission.

Le français a un statut différent du point de vue linguistique et politique, ce qui se traduit par une place particulière. D'abord, c'est une langue qui a des locuteurs natifs, et qui, dans le cas particulier du Maroc, connaît des locuteurs qui ont une compétence égale à celle des natifs; on parlera ici de bilinguisme entre l'arabe marocain et le français. C'est le fait des générations qui ont connu un parcours d'études en français, et de certains milieux (intellectuels ou d'affaires) où le français est très présent, y compris dans le quotidien.

Il peut s'agir des élites sociales du pays, dont les enfants ont été formés dans les écoles françaises, mais aussi de nombreux cadres issus des classes populaires, et qui ont réussi socialement, grâce à l'école. Pour les plus de 40 ans, ils ont eu des instituteurs et des enseignants français ou parfaitement francophones; certains ont fait des études supérieures en France, d'autres n'ont jamais quitté le Maroc, ont été instituteurs (avec le niveau BEPC), puis ont gravi les échelons (directeur, inspecteur...). Le français pouvait (et peut toujours) s'acquérir de façon quasi-native sans quitter le Maroc. Il s'est d'ailleurs créé une variété de « français marocain », avec une intonation, un système vocalique et certains lexèmes ou tournures propres[3].

Sans vouloir baser nos observations ou nos études sur des articles de presse, il peut cependant être intéressant d'analyser ce qui se dit dans la presse marocaine; dans un article de La Vie économique du 11 avril 1997, le journaliste A. Stouky écrit à ce propos : « C'est sûrement le cas du français au Maroc, où il nous est tribut de guerre en quelque sorte, partie intégrante et inaliénable de notre patrimoine national. Les Marocains en usent largement dans une grande partie de leur presse nationale, ils l'utilisent avec quel bonheur dans la création littéraire et sans contrainte c'est leur idiome de communication en maintes occasions familières et domestiques » (7).

Quand il y a bilinguisme profond, il y a souvent aussi codeswitching entre l'arabe marocain et le français. Cela dépend des individus et des milieux : certains bilingues profonds ne mélangent pas; d'autres mélangent malgré un bilinguisme approximatif, pour donner le change;

3. Voir en particulier, Queffélec et als. (1995), Le Français au Maghreb. Il n'est pas question, en introduisant le terme de « français marocain », d'écarter les Marocains de la pratique du français standard, mais de remarquer la présence d'un autre registre.

d'autres milieux bilingues enfin, « codeswitchent » systématiquement dès qu'il sont entre pairs, comme l'a très bien montré M. Lahlou dans sa thèse (182-183) : « Code-switching has become part of their linguistic repertoire. And contrary to what some would claim (ENNAJI, 1988 : 28), the use of code-switching by these people is not an indication that they have not mastered the languages among which they switch. It is a linguistic behavior that indicates a choice, and a choice is by definition a sign of competence and ability rather than weakness or deficit. (...) this is because code-switching has become their usual everyday means of interaction with their peers. Code-switching is their 'default mode' of conversation, a mode which is in the middle of their linguistic continuum, with Moroccan Arabic at one end of the continuum and French at the other. (...) After all, they are members in a society where the majority is still illiterate, where people interact by means of Moroccan Arabic, and they function perfectly well in this society. These people's 'unmarked' mode of conversation, to borrow a term from Scotton (1983), is code-switching. It is when they do NOT code switch that the question as to why should be raised, not when they code switch. »

Mais les francophones à compétence native sont loin de constituer la majorité de la population marocaine; ils sont 10 à 20 %, tout au plus (les chiffres sont mal connus et sujets à discussion).

La majorité des Marocains n'a en effet aujourd'hui qu'un accès limité au français, qui n'est plus introduit dans les écoles publiques qu'en 3e année primaire (à 10 ans), et ne sert plus, comme autrefois de langue d'enseignement d'autres disciplines (maths, sciences, géographie...)[4]. Il est donc souvent très difficile à acquérir et reste, dans le meilleur des cas, une langue littéraire, scolaire, qu'on ne manie pas spontanément. De nombreux enfants, surtout à la campagne, n'allant pas à l'école et n'ayant pas l'électricité (et donc pas la télévision), n'ont aucun contact avec le français. Les choses sont en train de changer, avec un effort de scolarisation des campagnes, les progrès de l'électrification et l'arrivée des télévisions à batteries (cette tendance s'est encore accentuée à la rentrée 98-99).

En mars-avril 1997, un grand débat a eu lieu dans l'opinion et la presse marocaine. À la suite d'une émission de télévision sur la chaîne 2M, Maître Boucetta, secrétaire général du parti de l'Istiqlal, répondant à une question (posée en arabe) d'un journaliste sur la généralisation de l'arabisation[5], avait dit : « Bien sûr ! » en français. La presse quotidienne s'en est fait l'écho, mais c'est surtout dans les hebdos francophones que des dossiers très documentés sur la question de l'arabisation ont été publiés : La vie économique (11-17 avril 97) et La Tribune (20 mars 97). Bien sûr, il s'agit d'articles de presse de journaux et leurs contenus ne peuvent être pris au pied de la lettre, mais leur existence même est significative.

Le fait que Boucetta ait répondu en français n'avait aucune importance en soi, mais, remis dans un contexte où il réclamait l'arabisation, le raccourci a été saisissant[6]. On remarque en effet que les élites politiques qui prônent l'arabisation, éduquent systématiquement leurs enfants dans les écoles privées, à enseignement bilingue ou trilingue. À ce propos, un journaliste de *La Nouvelle Tribune* écrit (c'est moi qui souligne) : « Me Boucetta, qui sait d'ailleurs que la plupart des rejetons de son parti font ou ont fait leurs études en Occident (...).» (8)

Un autre, dans *La Vie économique* fait l'historique de l'arabisation : « Le parti de l'Istiqlal n'a pas attendu d'hériter du portefeuille de l'enseignement pour sévir contre la langue de Molière. Bien des années avant l'Indépendance, il a lancé "l'enseignement libre" qui était un

4. Une réforme est en cours ; le précédent gouvernement (avec comme ministre de l'éducation, Monsieur Benmokhtar) avait introduit des collèges pilotes dès 1966, où des langues étrangères (dont bien sûr, le français) étaient acquises et servaient également de langue d'enseignement. Cette expérience se poursuit à l'heure actuelle (octobre 1998).

5. Par le terme « généralisation de l'arabisation », on entend l'arabisation totale de l'enseignement supérieur (y compris pour les matières scientifiques et technologiques et la médecine).

6. Me Boucetta a largement développé son idée et on lui a reproché dans la presse les « relents populistes » ou la « démagogie » de son discours, alors qu'il entamait par cette émission la campagne électorale et visait sans doute le poste de premier ministre ; le débat qui s'en est suivi n'est peut-être pas étranger au fait que l'Istiqlal, parti nationaliste, ait fait un très mauvais score lors des élections de l'automne 1997.

enseignement privé géré par les nationalistes entièrement arabisés. Ces écoles devaient concurrencer l'enseignement public bilingue imposé par la France. Les enfants des dirigeants étaient eux tout simplement à la Mission française et c'est valable pour tous les dirigeants y compris ceux qui manageaient "l'enseignement privé" (7). »

Il est clair qu'un sondage de presse n'est pas un instrument scientifique sur lequel on peut s'appuyer; cependant, il n'est pas inintéressant d'examiner le sondage publié par L'économiste du 1er mai 97 sur l'opinion des Marocains face à l'école; l'échantillon de 1 080 familles (soit 4 000 enfants) avait été formé en conformité avec la composition de la population selon le recensement de Septembre 1994, Maroc rural (536 familles, soit 49,6 %) et urbain (544 familles, soit 50,4 %) – enquête de Sunergia, voir Fiche technique, II[7]); il apparaît (VI) que 94,2 % placent le français en tête des langues utiles, 75,2 %, le jugent « indispensable », 21,3 % « utile » et seulement 1,1 % considèrent le français comme « sans intérêt »; les familles (urbaines et rurales) jugent également qu'il faut trois langues d'étude à leurs enfants pour réussir : français, arabe[8], anglais (dans cet ordre, respectivement 94,2 %, environ 86 % et 74 %, d'après le schéma de la page VI); 52 % veulent que le français serve de « langue d'enseignement d'autres matières »; ils demandent également que le français soit introduit dès 7 ans (première année primaire) et la plupart voudraient même que l'école commence un an plus tôt, à 6 ans : « Et à quel âge les enfants doivent-ils commencer à étudier le français? À 7 ans, c'est-à-dire au moment où ils commencent l'école, en même temps donc qu'ils apprennent l'arabe moderne, pas forcément parlé à la maison. Le plus notable dans cette partie de l'enquête est que le consensus très élevé en faveur du français se forme quels que soient l'âge, la richesse, la région, le niveau d'études des parents. Sur cette question aucune ligne de partage ne divise la société marocaine, ni entre riches et pauvres, ni entre ruraux et urbains, ni entre jeunes et vieux. » (VI)

Autre idée mise à mal par l'enquête, la création de cursus aménagés à la campagne : « La moitié des parents pensent qu'il faut garder la même organisation scolaire, pour tout le monde et partout sur le territoire. Seulement 46 % estiment qu'il faut aménager l'organisation des écoles rurales, mais ce ne sont pas les ruraux qui le disent. Eux, ne sont que 38 % à le penser. Cet aménagement du temps dans les écoles rurales est une idée qui ne séduit que les...urbains, bien d'avantage les riches que les pauvres d'ailleurs. » (III)

Depuis, à la rentrée 98, des horaires aménagés ont été adoptés pour la campagne (jour de repos, le jour du souk au lieu du dimanche; vacances liées aux travaux agricoles pour que les enfants puissent continuer à aides leurs parents, tout en allant à l'école).

Politiques linguistiques individuelles

Face à la situation actuelle dans l'enseignement public, les gens s'organisent, selon les moyens dont ils disposent, pour procurer à leurs enfants l'éducation qui leur semble nécessaire.

Pour les classes aisées, rien n'a changé, puisqu'ils ont toujours eu recours à l'enseignement privé : Mission française[9] (difficile d'accès aujourd'hui, parce que très chère, et avec des listes

7. « Les 1080 familles reflètent la composition de la population marocaine dans son ensemble, c'est-à-dire : 449 familles défavorisées ou très pauvres, les catégories D et E, soit 41,6 % de l'échantillon; 451 familles moyennes, catégorie C, soit 41,8 % de l'échantillon; 180 familles aisées ou très aisées (catégories A et B), soit 16,6 % de l'échantillon ». Pour confirmer ces chiffres, voir également l'Atlas Socio-démographique du Maroc, édité par la Direction de la Statistique, Rabat, 1997.

8. Il s'agit bien sûr d'arabe standard, bien que cela ne soit pas dit, parce qu'allant de soi. Seul le chiffre du français est donné; les autres ont été estimés d'après la grille donnée, sans chiffre précis.

9. La Mission a considérablement renforcé l'enseignement de l'arabe standard, avec en particulier la création d'une section internationale, les enfants marocains sont obligés de prendre l'arabe en 1re langue en 6ème, après avoir suivi des cours d'arabe dispensés par des instituteurs marocains pendant tout le primaire. Lors du voyage de M. Yousfi en France, il est apparu que seul 1 enfant sur 11 à 14 demandes (selon les sources), était accepté à la Mission.

d'attente très longues), Alliance Israélite[10] et établissements privés bilingues de tous niveaux. La nouveauté vient de l'anglais, avec l'ouverture d'écoles américaines (encore plus chères que la Mission), et de l'espagnol (surtout dans le Nord, mais également parce que c'est moins cher et qu'il est plus facile d'y entrer qu'à la Mission); il existe également à Rabat et à Casa, des écoles privées appliquant le programme de la Mission et préparant au bac français, mais leur prix est nettement plus élevé que celui de la Mission (déjà fort chère). La demande est donc très grande, mais les villes de province sont très défavorisées pour ce qui est de l'enseignement secondaire privé qui est quasi inexistant.

Les petits salariés, dès qu'ils en ont les moyens (et au prix de grands sacrifices financiers), dessinent ainsi le parcours scolaire de leur enfant : école maternelle privée bilingue (arabe standard/français) dès 4 ans, si possible école privée bilingue dans le primaire (enseignement élémentaire jusqu'à 12/13 ans); ensuite réintégration de l'enseignement public[11], avec cours de soutien de français, le soir après l'école, dans les centres culturels français[12], puis, deux ans après si possible, d'anglais, dans les centres culturels américains.

Quant aux parents des classes défavorisées, ils ne peuvent exercer aucune politique individuelle en cette matière; il apparaît pourtant clairement dans l'enquête de Surgenia qu'ils ont les mêmes aspirations que les autres (*cf.* citation ci-dessus).

Ce que ces parents qui en ont les moyens (même limités), essaient en fait de recréer, c'est un peu l'enseignement des lendemains de l'indépendance qui a formé des bilingues équilibrés (ayant étudié en arabe standard et en français); cette école a en effet produit, grâce à une formidable ascension sociale, les cadres qui tiennent aujourd'hui les postes de responsabilité dans le pays.

La colonisation française n'avait absolument pas cherché à développer une éducation de masse; la politique consistait à n'éduquer que les élites déjà en place (avec en particulier les « écoles franco-berbères » imaginées par Lyautey, les « écoles de fils de notables, réservées aux enfants mâles des citoyens les plus en vue », et enfin les « écoles franco-musulmanes » pour les « enfants d'origine modeste » (SALMI, 24-27). C'est seulement après 1946 que la France a commencé à pratiquer une politique de scolarisation un peu plus large, d'où le retard énorme accumulé, et les progrès fantastiques réalisés dans les premières années de l'indépendance.

Pour illustrer cette situation, on citera largement l'ouvrage remarquable de J. Salmi; il donne le taux d'analphabétisme au lendemain de l'indépendance, en 1960 au Maroc (Salmi, 33) :

Hommes	Femmes	Total
78 %	96 %	87 %

Toujours selon Salmi, en 1955, juste avant l'indépendance, l'administration coloniale révèle les taux de scolarisation suivants pour les élèves marocains (SALMI, 32) :

10. Depuis toujours destinés à la communauté juive du Maroc, ces établissements ont calqué leurs programmes sur ceux de la Mission, avec en plus, l'enseignement de l'hébreu; la nouveauté vient du fait que des Marocains musulmans cherchent à y faire entrer leurs enfants (sans doute parce que la Mission n'est pas accessible), qui y suivent le même cursus que les enfants juifs.

11. Surtout en province (hors Rabat et Casablanca), où les écoles privées pour le secondaire sont rares ou trop chères. Les écoles privées sont obligées d'aligner leurs programmes sur l'enseignement public, mais elles doublent souvent les cours, faisant également des maths et des sciences en français.

12. Il faut malheureusement noter que l'enseignement dans les Centres Culturels Français a vu son niveau chuter ces dernières années; il n'y a pas en province d'enseignants français et le contrôle ou la formation des enseignants marocains n'est pas à la hauteur; ce qui rend parfois ces cours supplémentaires tout à fait inefficaces.

Groupe d'âge	Taux de scolarisation
7-11	18,7 %
12-19	0,6 %
20-24	0,5 %
Total	7,5 %

Des efforts énormes ont donc été entrepris à l'indépendance du pays, et les taux de scolarisation ont rapidement augmenté; cependant, depuis 1965, on observe une stagnation rebelle (Salmi, 58-60)[13] :

Groupe d'âge	1956	1960	1965	1970	1975	1980
7-11	22,5 %	50,6 %	57,8 %	51,5 %	60,3 %	57 %
12-18	1,1 %	7,3 %	13,6 %	14,7 %	18 %	18 %

C'est bien le Maroc indépendant qui a engendré cette réussite sociale, grâce à l'école qui avait une politique équilibrée, formant les bilingues qui ont permis le développement économique et culturel du pays.

Il reste à voir comment les choses vont évoluer en matière de politique d'éducation officielle, mais on observe que les politiques individuelles sont claires, dans la mesure où elles peuvent s'exprimer. Les enfants qui ne sont pas scolarisés[14] représentent en effet, d'après les chiffres du recensement de 1994, 41,6 % de la population (les catégories D et E « défavorisées » et « très pauvres ») (*cf.* note ci-dessus).

À ce propos, on rappellera que malheureusement le taux d'illettrisme, bien qu'ayant considérablement baissé depuis l'indépendance, est encore trop élevé; certains auteurs ont étudié son évolution :

– Taux d'analphabétisme au lendemain de l'indépendance, en 1960 (Salmi, 33) :

Hommes	Femmes	Total
78 %	96 %	87 %

– D. Wagner dans son étude de la question de l'illettrisme au Maroc, donne l'évolution suivante du taux d'illiteracy chez les adultes (+ de 15 ans) au Maroc (Wagner, 1993 : 240-241) :

	1970	1980	1988	2000 (estim.)
Adultes (% de pop.)	75 (urb. 61, rur. 88)	65 (urb. 44, rur. 82)	60	50
Hommes	63	51	40	
Femmes	87	78	80	

13. 1966 est la date où une première arabisation a été tentée; il y a eu ensuite recul, puis réintroduction cette fois-ci totale, sans transition aucune, en 1977, par le gouvernement Istiqlalien (Ministre de l'Éducation, A. Laraki). C'est aujourd'hui encore la situation qui prévaut et qui entraîne les stratégies individuelles décrites ici. Des réformes sérieuses sont à l'étude pour la rentrée 99.

14. Le taux de scolarisation dans le primaire (7-11ans), qui était de 57 % en 1980, d'après Salmi (voir le tableau ci-dessus), était de 71 % (dont 56 % pour les filles) en 1990 (chiffres donnés dans L'État du Maghreb, 396). Beaucoup d'enfants ne sont encore pas du tout scolarisés.

Pour la situation de l'illettrisme dans les années 90, les chiffres divergent sérieusement; ils ne recoupent pas tous les mêmes groupes; certains parlent des adultes, d'autres de la population globale, sans que ce soit explicite, sauf chez Wagner; certains parlent d'analphabétisme, d'autres d'illettrisme, sans définir les termes avec précision, et sans qu'on sache toujours de quelle langue il s'agit (arabe classique ou français) :

– Pour le Maghreb, Youssi donne « entre 70 et 80 % pour l'arabe classique, selon les pays, d'après les chiffres de l'UNESCO », in *L'état du Maghreb* (277).

– Pour le Maroc, A. Boukous (1995 : 32) donne un taux d'analphabétisme de 65 %.

– Des dossiers parus dans la presse marocaine en 1997, on retiendra les chiffres suivants : A. Belhadj, Président de l'Association Maroc 2020, qui donne 55 %, sans citer ses sources (probablement *l'Atlas Socio-démographique*), in *La Nouvelle Tribune*, 20-26 mars 1997, 11). Les mêmes chiffres sont en effet cités par MAP (L'agence marocaine de presse), d'après *l'Atlas Socio-démographique du Maroc*[15] : le taux d'analphabétisme est de 36 % en milieu urbain et 74 %, en milieu rural; si l'on applique la répartition, selon les chiffres du recensement 94 (50,4 % urbain/49,6 % rural, cités dans le dossier de *L'économiste*, II), on en déduit 54,85 %, au plan national. En 1998, le chiffre « officiel », cité par toute la presse est de 55 %. Il est cependant certainement très inférieur à la réalité. Une campagne de scolarisation massive, y compris des enfants de ruraux, a été enclenchée à la rentrée 98; les ambitions affichées par le nouveau Ministre sont de scolariser la totalité des enfants de 6 à 15 ans d'ici l'an 2000; en effet, près de 2,5 millions d'enfants sont aujourd'hui exclus du système éducatif fondamental; de plus le Ministère a l'intention d'abaisser l'âge de la scolarisation de 7 à 6 ans.

Accéder à l'éducation, apprendre à l'école ce qui servira dans la vie active, acquérir correctement l'arabe standard, avoir un accès précoce aux langues étrangères : français bien sûr, qui fait partie du paysage linguistique marocain, mais aussi anglais, voilà ce que semblent être les souhaits de la population marocaine, si tant est que l'on examine de près leurs stratégies individuelles effectives.

Bibliographie

BOUKOUS, A. (1995), *Société, Langues et Cultures au Maroc, enjeux symboliques*, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat.

CAUBET, D. (1997), Un exemple concret d'alternance de codes en Algérie : les spectacles de Mohamed Fellag, in Juillard, C. et Calvet, L.-J. (éds.), *Politiques linguistiques : mythes et réalité*, AUPELF-UREF, coll. Actualité Scientifique, 109-114.

CAUBET, D. (1998), Alternance des codes au Maghreb : pourquoi le français est-il arabisé ? in *Plurilinguismes*, 14, Alternance des Langues et Apprentissage en contextes plurilingues, CERPL, Université René Descartes, Paris, 121-142.

LACOSTE, C. , LACOSTE, Y. (dir) (1991), *L'État du Maghreb*, Éditions Le Fennec, Rabat.

LAHLOU, M. (1991), *A morpho-syntactic study of code-switching between Moroccan Arabic and French*, Ph.D. dissertation, The University of Texas, Austin.

SALMI, J. (1985), *Crise de l'enseignement et reproduction sociale au Maroc*, Éditions Maghrébines, Casablanca.

QUEFFELEC, A., BENZAKOUR, F., CHERRAD-BENCHEFRA Y. (1995), *Le Français au Maghreb*, Publications de l'Université de Provence.

WAGNER, D. (1993), Literacy, Culture and Development, Becoming literate in *Morocco*, Cambridge University Press.

YOUSSI, A. (1991), Un trilinguisme complexe, in C. et Y. Lacoste (éds.), *L'État du Maghreb*, Éditions Le Fennec, Casablanca, 272-277.

15. Dans *Libération* (quotidien marocain) du 14 avril 1997.

YOUSSI, A. (1992), *Grammaire et Lexique de l'Arabe Marocain Moderne*, Wallada, Casablanca.
Presse marocaine :
- Hebdomadaires : *La vie économique* (11-17 avril 97); *La Nouvelle Tribune* (20-26 mars 97); *L'économiste du 1er mai 97*;
- Quotidiens : Libération du 14 avril 1997; *L'Opinion du 28 septembre 1998.*

Atelier : Aménagement et politique linguistiques dans les pays arabophones

Concurrence linguistique déloyale en Mauritanie

Seydina Ousmane Diagana

Introduction

La Mauritanie se situe géographiquement en Afrique, à la fois dans l'espace ouest africain par ses frontières sud avec le Sénégal et dans l'espace maghrébin par ses frontières nord avec l'Algérie et le Sahara. Sa population est composée de Maures (Arabes) et de Négro-africains. Elle a donc la particularité d'appartenir à deux mondes constituant ainsi un trait d'union entre l'Afrique noire et le Maghreb de par sa position géographique et culturelle. Elle comporte plusieurs communautés linguistiques. Ainsi, le hassaniya (dialecte arabe) est parlé par la communauté maure, le pulaar par la communauté halpulaar, le soninké et le wolof par les communautés des mêmes noms. Cette dernière langue se trouve être la première langue usitée dans le pays voisin, le Sénégal où on rencontre également le soninké et le pulaar, reconnus comme langues nationales. Ancienne colonie française, on y trouve encore le français utilisé comme langue d'enseignement dans les institutions scolaires, universitaires et dans une partie de l'administration. La Mauritanie se caractérise donc par un plurilinguisme. Comment les langues coexistent-elles dans ce pays? Ont-elles les mêmes statuts? Comment les locuteurs mauritaniens gèrent-ils cette pluralité linguistique? Comment l'état mauritanien la gère-t-il lui-même?

Coexistence pacifique des langues en Mauritanie

Évoquer cette coexistence revient à décrire et relever la situation de relative concurrence qui existe sur le terrain entre les diverses langues. Nous usons volontiers de cette métaphore empruntée avec sa connotation économique pour dire qu'il y a une compétition naturelle ou artificielle entre les langues. Dans certains cas, nous considérons cette concurrence comme loyale, car les règles du jeu semblent respectées; dans d'autres, elle sera considérée comme « déloyale » car une ou plusieurs forces extérieures, volontaires ou involontaires, viennent favoriser une ou plusieurs langues au détriment d'une ou plusieurs autres.

Concurrence linguistique loyale.

Les langues, les citoyens mauritaniens peuvent cohabiter pacifiquement sur une aire géographique du pays. Dans ce cas, il y a peu de « conflits linguistiques » entre les différents locuteurs, ou bien les protagonistes refusent de déclarer la « guerre des langues » ou alors ils décrètent « un cessez-le-feu », lorsque la situation risque de s'envenimer.

Ce renoncement à la guerre ou au cessez-le-feu éventuel est dicté par le caractère pacifique de la compétition. Les locuteurs vivent les différences linguistiques comme une richesse et ne cherchent pas à imposer d'une manière ou d'une autre leur langue ou leur variété de langue aux autres communautés. Ils en sont d'autant plus conscients et convaincus qu'eux-mêmes sont bilingues, trilingues voire polyglottes.

Par ailleurs, ces rapports sont adoucis entre les Mauritaniens car il émerge toujours de cette situation plurilingue, une ou plusieurs langues en fonction véticulaire. Lorsque des locuteurs

de langues différentes se rencontrent dans la rue, au marché, à l'école,.... ils ont tendance à employer spontanément une des langues qui s'imposent dans la situation de communication. Personne ne bloque la communication ou ne fait la guerre à son autre compatriote sous prétexte qu'ils ne parlent pas les mêmes langues.

Émergence de langues en fonction véhiculaire

Une promenade linguistique en Mauritanie permet de découvrir que partout dans le pays, une ou plusieurs langues ou variétés de langues servent de moyen de communication entre des populations de langues maternelles différentes. Ainsi, on peut distinguer trois situations différentes : le Sud de la Mauritanie, le Nord et Nouakchott, la capitale qui constitue une particularité.

• Les langues négro-africaines au sud

Les langues négro-africaines sont le pulaar, appelé aussi peul ou fulfuldé parlé (aussi) au Mali, au Niger, au Nigéria et au Cameroun; le soninké du groupe mandé que l'on rencontre au Mali voisin, en Gambie en Côte d'Ivoire, au Congo et en France comme langue d'immigration. Enfin le Wolof parlé essentiellement au Sénégal et en Gambie. Selon les cas, selon les villes du sud de la Mauritanie, une ou plusieurs de ces langues s'impose à tout le monde comme véhiculaire.

Djéol, Kaédi et Boghé au sud-ouest du pays voient émerger le pulaar. C'est la langue de communication par excellence. La quasi-totalité des non halpulaarophones (locuteur du pulaar), c'est-à-dire, les Soninkés, les Wolof ou les Maures sont bilingues. En revanche une grande majorité des locuteurs monolingues pulaars ne juge utile de se mettre à l'apprentissage des autres langues que lorsqu'ils ont l'intention d'émigrer vers d'autres lieux à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Il en va de même d'ailleurs pour les autres communautés dont les langues maternelles sont véhiculaires dans des endroits différents.

Au cours d'enquêtes, annexes et non publiées, effectuées en 88/89 dans le cadre de notre thèse de doctorat (DIAGANA, 1992), environ 72 % des locuteurs pulaars monolingues de Kaédi ont déclaré ne pas voir l'utilité de parler une autre langue puisque « tout le monde à Kaédi parlait le pulaar ». Et à la question « Le jour où vous vous retrouvez à Nouakchott, à Rosso ou à Nouadhibou ? » la réponse a été, généralement « On verra à ce moment là ». « Quelles langues apprendriez-vous alors ? » la réponse a été « le wolof pour Nouakchott, le wolof à Rosso, et le hassaniya pour Nouadhibou ». De telles réponses qui correspondent à peu près à la véhicularité des différentes langues dans les zones citées témoignent partiellement que les locuteurs associent assez correctement les langues avec les lieux où elles sont usitées majoritairement.

Toutefois, il faut rappeler que le pulaar n'est pas la langue véhiculaire de l'ensemble du pays. C'est « une langue véhiculaire régionale », voire « départementale » ou « interdépartementale », si nous suivons le découpage administratif de la Mauritanie.

S'il est majoritairement utilisé dans ces villes et départements, son importance, son influence décroît très considérablement à l'extrême sud du pays.

Le soninké au Guidinuakha (Bakel, Kayes...) Dans le Guidimakha, c'est le soninké qui s'impose comme première langue véhiculaire. Contrairement à Boghé, Djéol et Kaédi, ici, ce sont les soninkés qui sont généralement monolingues. Les commerçants maures ou pulaars interagissent en soninke avec la clientèle. Des clients maures, pulaars s'adressent aux commerçants soninkés d'abord en soninke, et accessoirement dans une autre langue véhiculaire de la zone.

Durant les enquêtes de 89, déjà citées, j'ai observé, à plusieurs reprises à Sélibaby, le soninké comme langue qui permet de « (re)lier » des communautés de langues différentes.

La véhicularité du soninké s'explique par le fait que le Guidimakha d'une manière générale est habité par des Soninkés. Ils y occupent des places stratégiques, notabilités, commerces, économies locales, etc. Sa proximité avec Bakel, ville sénégalaise à forte proportion soninkée,

Kayes ville malienne, ainsi que l'importance des échanges économiques entre les 2 pays (départements) sont des facteurs non négligeables dans cette situation.

Enfin, la troisième langue négro-africaine, le wolof, s'impose à Rosso, ville frontalière avec le Sénégal. L'importance de la communauté wolof, ainsi que le renforcement du commerce suivant l'axe Dakar-SaintLouis-Rosso-Nouakchott, permet de lier le Sénégal et la Mauritanie; et font de cette langue le véhiculaire de cette grande zone urbaine. À Rosso, la quasi-totalité des habitants parlent wolof.

- Le hassaniya (dialecte arabe) au Nord et à l'Est

Le nord de la Mauritanie est peuplé essentiellement de populations arabes (les Maures); néanmoins, il existe une population négro-africaine assez importante qui y habite. Nouadhibou, Zouérate, Tidjkja au Nord sont des villes entièrement hassanophones (locuteurs du hassaniya). Il en est de même pour Aïoun, Kiffa et Néma à l'est. Les communautés négroafricaines installées dans ces villes sont dans leur ensemble bilingues; langue(s) négro-africaine(s) hassaniya.

- Situation particulière de la capitale de la Mauritanie

La situation de Nouakchott, la capitale reste singulière. Il est difficile de la diviser en régions ou zones véhiculaires comme nous l'avons fait pour le Nord, le Sud et l'Est. En effet, Nouakchott à lui seul regroupe quasiment toutes les langues parlées dans le pays; mais de toutes ces langues, seules deux émergent réellement en fonction véhiculaire; il s'agit du wolof et du hassaniya.

Pour vérifier et constater cette véhicularité, il suffit de se promener dans la ville, et se rendre plus particulièrement sur les marchés de Nouakchott capitale, ou à Sebkha, Teyaret (banlieues de Nouakchott) et tendre l'oreille lors des interactions commerciales.

Lorsqu'un commerçant maure voit un client noir, il lui parle spontanément wolof même s'il sait par avance qu'il est d'une autre origine ethnique. En effet, dans son inconscient, tous les Noirs parlent wolof, ce qui est loin d'être le cas. Il est arrivé à l'auteur de ces pages de se faire aborder à plusieurs reprises en wolof par des commerçants maures qui ne se doutaient pourtant guère de son origine ethnique différente. Les clients maures s'adressent aussi aux commerçants négro-africains systématiquement en wolof même s'ils sont soninkés ou halpulaar'en et d'une manière générale, les interactions ont lieu sans problème. Mais dans les rares cas où les commerçants ou les clients négro-africains ne comprennent pas le wolof, ce qui est une infime minorité, les conversations ont lieu à 80 % des cas en hassaniya.

Au cours de nos observations sur les différents marchés de la capitale et ses banlieues, les quelques interactions ayant eu lieu en soninke et en pulaar l'ont été entre clients et commerçants soninkés et pulaars et qui se sont reconnus comme tels. Toutefois, il faut rappeler qu'il nous est arrivé d'observer à plusieurs reprises des interactions commerciales ou de simples conversations, entre négro-africains ne se connaissant pas au départ, commencer en wolof, se poursuivre, voire se conclure en soninké ou en pulaar dès l'instant où les interactants se rendent compte qu'ils appartiennent à la même origine ethnique et qu'ils parlent une même langue.

- Le français dans les institutions scolaires, et dans l'administration

Langue du colonisateur avant l'indépendance, elle reste la langue officielle au lendemain des indépendances; le français perd peu à peu ce statut pour devenir « langue étrangère d'ouverture ». Parlé par des jeunes scolarisés dans les institutions scolaires et supérieures, dans une partie de l'administration, le français sert de langue véhiculaire parfois entre des personnes scolarisées de langues différentes n'ayant aucune autre langue locale en commun. Ainsi d'un étranger français, ivoirien, tchadien, congolais, etc., avec une personne scolarisée en français. Le rôle de cette langue est très insignifiant dans la communication quotidienne. Il faut rappeler qu'elle est le plus souvent utilisée par les populations négro-africaines que par les Maures.

Comme on le voit, les citoyens se servent d'une ou plusieurs langues pour communiquer avec les autres concitoyens. Ainsi, seule la compétition de la rue, du marché, du lieu géogra-

phique permet l'usage de telle langue plutôt que telle autre. En tout cas, aucun décret ou décision gouvernementale, départementale, préfectorale ou municipale ne dicte les rapports interactifs sur ces lieux.

Bilinguisme, polyglossie et diglossie

Le bilinguisme comme la diglossie sont une forme de concurrence entre les langues dans la mesure où entre plusieurs répertoires dont disposent les locuteurs bilingues ou polyglottes, ceux-ci font un choix mais parfois voire souvent l'idiome ou les idiomes s'imposent à eux. Les Mauritaniens qui sont pour leur grande majorité bilingues ou polyglottes n'usent pas des différentes langues de la même façon. En fonction de la situation, des interlocuteurs, du ou des thèmes abordés, une répartition fonctionnelle des langues s'opère presque spontanément. Ainsi, des jeunes Soninkés scolarisés emploieront le français pour débattre de politique, d'économie mais emploieront le soninké si la discussion porte sur la vie quotidienne des Soninkés (jeux, contes, loisirs, anecdotes, blagues, etc.). Dans ces discussions, le passage du français vers le soninké ou le soninké vers le français n'est pas imposé ni décrété par une force extérieure, ce sont les circonstances qui l'imposent. Les locuteurs ne le perçoivent donc pas comme une « agression », ni un « diktat »; ils sont d'autant plus à l'aise qu'ils sont entre Soninkés, Halpulaar'en ou autres.

Coexistence conflictuelle : concurrence déloyale

La coexistence des langues, celle des populations n'a pas toujours été pacifique. Elle a connu et continue à connaître des conflits linguistiques liés essentiellement à des groupes politiques; mais aussi et surtout à l'état mauritanien. L'attitude délibérée de cet état de favoriser une des langues du pays au détriment des autres, que nous appelons concurrence déloyale, a été à l'origine de certains conflits ethniques parfois sanglants dans le pays.

Responsabilité de groupes politiques

La question des langues a souvent été en Mauritanie l'objet de tensions interethniques. Ces tensions ont été à plusieurs reprises attisées par des mouvements politiques nationalistes avec, parfois, des idéologies, des arrière-pensées, hégémonistes. Ces groupes politiques existent aussi bien chez les Maures (Arabes) que chez les Négro-africains (Halpulaar'en, Soninkés et Wolofs). Suivant leurs intérêts politiques, culturels ou linguistiques, chaque groupe souhaitera voir développées une ou plusieurs langues ce qui est légitime au détriment d'autres, ce qui l'est moins.

- L'attitude des Négro-africains : défense du français

Avant et au lendemain de l'indépendance, en 1960, le français était la langue officielle, celle du travail, de l'école, de la promotion sociale d'une Mauritanie plurilingue. Les populations négro-africaines occupaient alors des postes de responsabilité assez importants dans le jeune État. Ses cadres, tous francophones et francophiles encourageaient l'implantation du français et se méfiaient de l'arabe revendiqué légitimement par des Maures de l'administration. Les langues négro-africaines (pulaar, soninke, wolof) étaient peu considérées à commencer par les premiers concernés.

Des cadres négro-africains ont usé de leur influence, de leurs positions et avec le soutien de la France pour « imposer » le français. L'ancien chef de l'état n'y était pas opposé d'ailleurs. Au contraire, « en bon candidat de la France et en bon francophone », il soutenait ces cadres. Ces derniers expliquaient aux populations négro-africaines que leur salut est dans l'usage du français face au danger qui risque de les guetter si l'arabe venait à être utilisé comme langue de travail. Ainsi, ils réussiront, par la propagande francophile, à convaincre une grande partie

des Noirs désormais acquis à l'idée du maintien absolu de la langue du colonisateur. Quant aux langues négro-africaines, orales, et ne pouvant nullement concurrencer l'arabe, on leur explique que dans leur intérêt et dans celui de leurs enfants, ils doivent accepter le français qui est une « langue neutre ».

L'attitude des cadres n'a pas manqué d'influencer et d'être relayée par des élèves et étudiants noirs, francophones dans leur grande majorité, organisés politiquement mais clandestinement. Ils ont, à plusieurs reprises, protesté et manifesté pour « résister dans les collèges et les lycées du sud du pays », en 1966, 1973 et 1979, à chaque fois qu'il a été question de l'enseignement ou de la promotion de l'arabe, pourtant une des langues de la Mauritanie.

La contestation de l'arabe s'organise de façon beaucoup plus clairement et beaucoup plus radicalement après la naissance, en 1983, des FLAM, Forces de Libération Africaines de Mauritanie. Voyant en la montée de l'arabe une menace, les FLAM soutiendront le maintien du français qu'elles considèrent également comme une « langue neutre ». Ce mouvement d'opposition clandestin change néanmoins de tactique : il défend le français mais n'oublie plus les langues négro-africaines qui deviennent son cheval de bataille à côté d'autres questions. La défense du français se justifie plus par une crainte de voir l'arabe imposé par les gouvernements successifs; ce qui risque, selon des dirigeants des FLAM, de fragiliser la position des Noirs dans la haute administration, car leurs langues ne peuvent concurrencer l'arabe. Il faut tout de même rappeler que la position de ce mouvement s'est radicalisée au fur et à mesure que des revendications de groupes politiques arabes, pourtant légitimes, se faisaient de plus en plus entendre et que les gouvernements semblaient écouter des sirènes et des voix arabes se levant de partout contre l'injustice du diktat du français dans une Mauritanie qu'ils qualifient d'arabe.

• Attitude des groupes arabes : défense de l'arabe

Des cadres maures, de leur côté, avant l'indépendance, organisés en « courant » anticolonialiste et « pro-arabe » s'opposaient déjà dès 1946, à d'autres cadres maures et négro-africains tournés plutôt vers la France.

Les pro-arabes tentent de rallier de leur côté beaucoup de Maures en jouant sur des questions linguistiques : défendre l'arabe contre le français semble une propagande juteuse auprès de populations arabes, dans cette période de marche vers l'indépendance. Quelques années plus tard, de jeunes maures « réformistes » influencés par des idées nassériennes développent un fort sentiment d'arabisme. Est crée un autre parti, la Nahda, parti de la Renaissance, un courant nationaliste arabe dont le cheval de bataille est la prise en considération exclusive de l'arabe dans les politiques nationales.

Après l'indépendance et au fur et à mesure que le français est utilisé dans l'administration, d'autres mouvements nationalistes arabes voient le jour avec des objectifs similaires. Des nasséristes, émanation du combat arabe de l'ancien président égyptien G. A. Nasser, et des baathistes, d'inspiration irakienne veulent bâtir une grande nation arabe; il n'est donc plus question que le français ait un statut important dans un pays arabe. Un tel discours ne pouvait laisser de marbre, les Négro-africains d'autant que si les Nasséristes admettent l'existence très minorée des langues négro-africaines, les Baathistes, au contraire, ne veulent pas en entendre parler. Ces derniers considèrent d'ailleurs leur parti comme une section du Baa'th irakien. On notera enfin la position des islamistes qui défendent l'arabe car langue du Coran, et font le procès du français, langue de non musulmans, voire de Satan.

Ces groupes politiques useront aussi de leur influence sur les régimes en place et sur les populations maures pour imposer leurs vues. Ils sont pour beaucoup dans les orientations pro-arabes de l'état au milieu des années 70.

• Attitude du M.N.D. : Procès du français et du colonialisme

Des Négro-africains et des Maures organisés dans le Mouvement National Démocratique (M.N.D.), dans les années 60, d'obédience marxiste-léniniste s'en prennent au français car symbole de l'impérialisme et du colonialisme. Les gouvernements qui utilisaient cette langue étaient considérés comme « néo-coloniaux », et les individus ou groupes politiques, générale-

ment noirs, qui la défendaient sont considérés comme des agents de l'impérialisme, voire des traîtres. Par opposition au français, ils défendent clairement et fermement une place plus importante de l'arabe par rapport au français appelé à disparaître totalement. Ils proposeront même que l'arabe soit la « langue de ciment », c'est-à-dire, la « langue unitaire » de la Mauritanie. Ils défendent alors une idée chère à la fois aux Nasséristes et aux Baathistes mais dont les Négro-africains sont hostiles. Le M.N.D. proposera plus tard dans son programme la reconnaissance des langues négro-africaines comme « langues nationales ».

L'attitude des différents groupes politiques vise à influencer d'une manière ou d'une autre les différents régimes en faveur du français ou de l'arabe. Les grandes oubliées sont les langues négro-africaines. Ces pressions, sur telles ou telles langues sont considérées comme une concurrence déloyale si elles se font au détriment d'une ou plusieurs autres; or, c'est le cas. Cette concurrence déloyale prend toute son importance et toute sa signification quand l'état s'en mêle.

Responsabilité de l'état

À l'indépendance, quatre langues au moins étaient employés par les Mauritaniens, cinq si on ajoute le français. Mais seul le français semblait avoir la faveur des nouvelles autorités.

La politique du régime civil : 1960-1978

Dès l'indépendance, le gouvernement de M.O. Daddah optait pour l'officialisation du français et de l'arabe. Mais dans les faits, seul le français était utilisé à tous les niveaux de la vie du pays. L'arabe joue un rôle de figurant. Quant aux langues négro-africaines, on les ignore totalement. Nous sommes au début de la concurrence déloyale entre le français, l'arabe et les langues négro-africaines. Pendant cette période, l'administration et les institutions scolaires et universitaires utilisent le français. Les intellectuels et les groupes politiques maures vont s'activer de plus en plus pour mettre de la pression sur le pouvoir politique qui est entre les mains des Maures. Sensible aux thèses des nationalistes arabes, le gouvernement révise peu à peu sa position. En 1966, il décide d'installer un réel bilinguisme officiel avec une place satisfaisante pour l'arabe. La concurrence paraît loyale entre les deux langues officielles, même si elle est toujours à l'avantage du français; mais elle reste toujours déloyale vis-à-vis des langues négro-africaines. En 1967, la première année de l'enseignement primaire est complètement arabisée, le français n'intervient qu'en deuxième année. Cette mesure qui fait la grande joie des Maures mécontente les Négro-africains qui voient là une menace. Les pressions des Maures continuant, le gouvernement opère une nouvelle réforme en 1973 : les deux premières années de l'enseignement primaire se font en arabe, le français interviendra à partir de la troisième année. Aucune mesure à propos des langues négro-africaines.

La politique des régimes militaires, à partir de 1978

Les différentes réformes du système éducatif, 1966, 1973 rétablissant l'équilibre entre le français et l'arabe n'ont pas manqué d'inquiéter les négro-africains. À leur arrivée au pouvoir en 1978, les militaires ont entrepris de nouvelles réformes, notamment en 1979 où ils ont augmenté à nouveau le coefficient de l'arabe au baccalauréat. Les élèves et étudiants noirs, soutenus par des cadres noirs, protestèrent violemment; il y eut même mort d'homme.

Conflit entre Noirs et Maures.

Pour calmer le jeu, le gouvernement militaire décide sous la pression des événements de prendre en compte les revendications des négro-africains. Ainsi lors de la réunion ordinaire du C.M.S.N. (Comité Militaire du Salut National), organe politique qui dirige le pays prévoit dans 6 ans « l'officialisation de toutes les langues nationales » le principe est très louable. Il a eu le

mérite de calmer les esprits. Toutefois, le C.M.S.N. recommande au gouvernement « d'élaborer un système éducatif national assurant l'indépendance culturelle où l'arabe sera la langue unitaire parlée par l'ensemble des mauritaniens ». L'objectif du régime est donc assez claire : l'arabe doit servir de langue commune à tous. Le gouvernement met à la disposition de cette langue des moyens énormes, créé un I.L.N. (Institut des Langues Nationales) mais qui ne dispose pas de moyens suffisants.

Un an après, en 1980, par Circulaire n° 04 en date du 12 février 1980, le ministre de l'enseignement fondamental et secondaire écrit à tous les gouverneurs de région et les directeurs régionaux de l'enseignement (décision du C.M.S.N. du 1er février 1980) pour donner des instructions claires dans l'enseignement. À partir de la deuxième année, deux filières seront organisées, l'une à dominante « arabe » et l'autre à dominante « français ». Le droit à l'option est donné aux seuls enfants dont la langue maternelle n'est pas l'arabe tandis que les autres sont orientés d'office dans la filière « arabe ».

Là encore, on peut parler de concurrence déloyale car les enfants n'ont pas les mêmes droits face à l'apprentissage des langues. Dans la réalité, les élèves « francisants » font plus d'arabe que les arabisants ne font de français. En section arabe, le français est utilisé à partir de la 3e année mais l'arabe est introduit dès la deuxième année dans les sections « français ». Cette nouvelle réforme est toujours en cours. Aujourd'hui, l'arabe tend à supplanter le français dans l'administration, les institutions scolaires et universitaires. Quant aux langues nationales, elles sont toujours à la phase d'expérimentation, sans moyens. Elles ne sont toujours pas officialisées. En 1991, lors de l'adoption de la dernière constitution, le français n'est plus une des langues officielles, elle devient « langue étrangère d'ouverture », le soninké, le pulaar, le wolof restent de simples langues nationales non intégrées dans le système éducatif, alors qu'il était question que 6 ans après 1980 qu'elles soient intégrées.

Comme on le voit, l'attitude de l'état conjugué avec celle des groupes politiques tendent à marginaliser dans l'ensemble les langues nationales; les groupes maures favorisent l'arabe par rapport au français et les langues nationales, certains groupes négro-africains favorisent le français contre les langues nationales. Les grandes victimes donc de cette concurrence déloyale sont les langues nationales : soninké, pulaar, et wolof. Cette concurrence déloyale se manifeste concrètement et quotidiennement à tous les niveaux.

Manifestations de la concurrence déloyale dans les faits

Concurrence déloyale dans les textes officiels (lois, règlements, constitution)

En étudiant les textes officiels concernant la politique linguistique de la Mauritanie, on constate une évolution assez intéressante concernant le statut des langues utilisées dans ce pays (langue officielle, langue nationale, langue d'ouverture).

- Les langues officielles

Avant et au lendemain de l'indépendance, les autorités optaient pour le choix du français comme langue officielle. Très rapidement, la loi n° 068065 de la constitution nationale de 1961, en son article 3 reconnaît le français et l'arabe comme langues officielles. Mais le français est la seule langue utilisée dans les faits.

En octobre 1979, dans son procès verbal n° 40, le CMSN (organe politique qui dirige la Mauritanie) décide de prévoir l'officialisation des langues nationales dans le cadre de l'élaboration d'un système éducatif basé sur l'enseignement de toutes les langues nationales.

En 1991, l'Ordonnance n° 91022 du CMSN de la Constitution nationale de 1991, en son article 6, stipule que l'arabe est la seule langue officielle. Le français perd désormais ce statut. Quant aux langues nationales négro-africaines, elles ne sont toujours pas officialisées.

- Les langues nationale

Dès 1961, par la loi n° 068065 de la constitution nationale reconnaît l'arabe comme langue nationale. Rien n'est dit du pulaar, du soninké et du wolof. C'est seulement en juin 1976,l'arrêté n°R542 MINT reconnaît l'Association pour la Renaissance du pulaar en Mauritanie. C'est le début de l'existence et la prise en compte des langues négro-africaines.

En mars 1978, c'est le tour de l'Association pour la promotion de la langue et de la culture soninké d'être reconnue par arrêté n°R009 du MINT.

En décembre 1979, le Décret n° 79348/PG/MES, crée l'Institut des Langues Nationales chargé de promouvoir les langues nationales. Il fera de la recherche fondamentale sur toutes les langues négro-africaines. Mais dès le départ, il connaîtra une carence de moyens à la fois techniques, humains, intellectuels, matériels et financiers.

En 1981, le Décret n° 81072/PG/MEFS fixe un alphabet en caractères latins pour le pulaar, le soninké et le wolof. En août 1981, publication du décret n° 84180/PG/MEN qui met sur pied une réforme du système éducatif, avec l'introduction des langues nationales au bout de 6 ans d'expérimentation.

Le 20 juillet 1991, l'Ordonnance n° 91022 du CMSN, en son article 6, reconnaît officiellement pour la première fois dans la constitution nationale, le soninke, le wolof et le pulaar comme langue nationale à côté de l'arabe.

Concurrence déloyale dans les médias (radio, TV, journaux)

Dans les médias gouvernementaux, peu de place est laissé dans l'ensemble aux langues nationales par le passé et aujourd'hui encore. La concurrence entre le français et l'arabe (littéraire et dialectal) tourne finalement à l'avantage de l'arabe.

À la radio nationale, « l'arabe occupe une tranche d'antenne de 3h30 par jour contre lh20 pour le français, 50 minutes pour le pulaar, 30 minutes pour le soninké et 25 minutes pour le wolof' ».

À la télévision nationale, « les émissions sont quotidiennes en ce qui concerne l'arabe, le hassaniya et le français, avec une prépondérance pour les deux premières. Le pulaar dispose de 50 minutes par semaine, le soninké, 50 minutes par semaine et le wolof 25 minutes par semaine ».

Dans la presse écrite, plusieurs journaux apparaissent depuis la libéralisation, les autorisations données font apparaître 46 parutions en arabe, 28 en français et 3 en français et en arabe. Rien dans les langues négro-africaines. Pour une concurrence déloyale volontairement affichée, on ne peut trouver de meilleurs exemples.

Concurrence déloyale dans les institutions scolaires

Il est loin, le temps où la quasi-totalité des établissements scolaires en Mauritanie utilisaient le français comme langue de travail. Depuis 1967, la politique des différents gouvernements civils tend à intervenir dans le système éducatif, volontairement, pour imposer progressivement l'arabe et amoindrir la place du français. Les langues négro-africaines quant à elles, sont largement ignorées.

Ainsi, dès 1967, la première année de l'école primaire est complètement arabisée. Pas une seule minute n'est réservée au français. En 1973, une nouvelle réforme va encore plus loin, les deux premières années sont arabisées. En 1979, l'arabe est décrété « langue unitaire de tous les mauritaniens », ses coefficients augmentent très considérablement au baccalauréat au dépend du français. On commence ainsi à penser aux langues négro-africaines. En 1980, c'est l'affermissement de l'arabe, le recul du français, et l'expérimentation dans les langues nationales, pulaar, soninke et wolof, pour une période transitoire de 6 ans dans le système éducatif. Leur intégration dans l'enseignement scolaire est prévu pour 86/87. Mais rien ne se fera dans ce sens.

Aujourd'hui, le nombre d'élèves, d'étudiants arabisants et francisants est d'une proportion 2/3 contre 1/3 en faveur des premiers. Des collèges et lycées francophones n'existent quasi-

ment que dans quelques villes du sud (Kaédi, Rosso, Boghé, Nouakchott...). Quelques classes expérimentales en langues nationales existent, mais difficilement dans certaines localités. Elles ne sont pas à ce jour intégrées dans le système éducatif comme prévu. Il en est de même dans l'enseignement supérieur. L'université comprend deux fois plus d'étudiants dans les sections arabisantes que dans les sections francisantes. Les bourses nationales sont accordées prioritairement aux étudiants arabisants. Les orientations d'étudiants à l'étranger vont généralement vers les pays arabes (Maroc, Algérie, Tunisie, Syrie, Koweït, Iraq avant la guerre du golfe, Bahreïn,....). Enfin, l'administration est de plus en plus arabisée. En effet, les noms des administrations, des autorités administratives sont totalement arabisés depuis 1993. Il est désormais interdit de dire « gouverneur », « préfet », « Juge », « région », « département », etc. même dans un journal parlé ou télévisé en langue française. Ces termes sont remplacés respectivement par wali, hakem, qadi, wilaya, muqataca[1], termes équivalents empruntés à l'arabe. Ceci procède de la volonté du pouvoir d'arabiser l'administration.

Conclusion

Il apparaît clairement que la politique linguistique d'un État peut changer profondément les rapports de « pouvoir », les rapports concurrentiels entre les langues : c'est le cas de la Mauritanie, où le français, principale langue de travail au lendemain des indépendances, perd toute sa place dans ce pays. Les langues négro-africaines ont fait l'objet, tardivement d'intérêt politique, à la suite de conflits ethniques; mais elles restent toujours des langues nationales non encore officialisées. Même si un Institut des Langues Nationales a été créé pour s'occuper de leur promotion, et leur enseignement, en vue de leur intégration dans le système éducatif, l'état mauritanien ne le dote pas de moyens humains, techniques et scientifiques suffisants et satisfaisants. De plus, l'hostilité de certains groupes politiques arabes à l'enseignement des langues négro-africaines n'est pas de nature à encourager leur insertion dans le système éducatif, surtout quand on sait que ces groupes politiques sont souvent des lobbys très puissants qui dictent aux différents gouvernements la politique à suivre en matière culturelle et linguistique. La concurrence linguistique déloyale paraît, malheureusement, installée durablement dans le pays au profit de l'unique langue arabe. Les langues négro-africaines sont très loin de pouvoir concurrencer l'arabe. La recherche fondamentale y est certes encourageante, mais elle demeure très insuffisante. Le pire est que la volonté politique n'est pas assez enthousiasmante pour les hisser au niveau de l'arabe. Le français décline et continuera à décliner tant que des revendications nationalistes arabes restent aussi fermes et aussi radicales à son encontre. Mais, on l'a vu en même temps, cette concurrence peut être loyale comme c'est le cas pour l'usage des véhiculaires selon les régions.

1. Certaines données n'ont pas pu être récupérées sur la disquette fournie à la coordination du réseau.